

Direction de la stratégie et du développement  
Division marketing

Dossier suivi par Sylvie Fabian

Tél. : 02 56 31 24 05  
Mail : sylvie.fabian@shom.fr

BREST, le 1<sup>er</sup> décembre 2017  
N° 90 Shom/DSD/MKG/NP

- Objet** : Addendum au répertoire 2017 des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom.
- Pièce jointe** : Addendum.

Je décide l'entrée en vigueur de l'addendum au répertoire 2017 des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom tel que joint à la présente décision.

L'ingénieur général de l'armement Bruno Frachon  
directeur général du Shom



---

Destinataire : DOPS

Copies intérieures : DG - DSD - DSDMKG08

---

Addendum

# Répertoire 2017

des principaux documents dans lesquels  
figurent les informations publiques produites par le Shom

# **Addendum au répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom**

Le présent document est un complément au répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom. Il fournit de nouvelles modalités d'accès à certains produits, et vient compléter la gamme des produits du Shom avec de nouveaux produits. Les annexes 1 à 10 du présent document sont des mises à jour des mêmes annexes du répertoire, et viennent en remplacement de celles-ci.

Le présent addendum et le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom, sont les documents qui permettent de connaître les conditions d'usage et de réutilisation des informations publiques produites par le Shom.

# SOMMAIRE

## ✓ Bathymétrie-Sédimentologie

Lots bathymétriques		3
Dalles bathymétriques		3
Natures de fonds		4

## ✓ Bases de données

Délimitations maritimes		5
Câbles et conduites sous-marines		5
Toponymes		6
Epaves et obstructions		6

## ✓ Marées et courants

Service de prédictions de marées en tout point.....	8
---	---

## ✓ Cartographie

Cartes des aires marines protégées		9
Cartes des espaces maritimes français		9

## ✓ Information nautique

GPS et navigation maritime.....	11
Guide de la marée.....	11

✓ Annexes.....	12
----------------	----

# Bathymétrie-Sédimentologie

## Lots bathymétriques



Les lots bathymétriques sont les lots de sondes du Shom des acquisitions réalisées en mer, échantillonnés à 25 mètres sauf dans les zones de restriction de la marine nationale.

- ✓ Date de création : octobre 2013
- ✓ Date de mise à jour : Février 2016 ; insertion des dernières mesures réalisées
- ✓ Format de diffusion
  - ASCII
- ✓ Mode de diffusion
  - portail européen ([www.geoseas.eu](http://www.geoseas.eu))
- ✓ Le produit « Lots bathymétriques » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :
  - Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Elle impose en particulier la gratuité de la mise à disposition des œuvres dérivées. Voir le détail des clauses de la licence :  
<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 10)
  - Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 6).

## Dalles bathymétriques



Les dalles bathymétriques sont composées de semis de sondes. Afin de rendre les données exploitables, une décimation des données est réalisée en conservant les sondes les plus courtes à une résolution maximale de 25 m. Les dalles sont découpées par sous-carreaux Marsden de 1°x1°.

Le produit couvre l'ensemble de la façade métropolitaine et les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), dans l'emprise de la zone économique exclusive (ZEE), ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie.

Un descriptif du produit est accessible sous

<http://diffusion.shom.fr/produits/bathymetrie/dallebathy.html>

- ✓ Date de création : 2014-2016
- ✓ Mise à jour : en fonction des données disponibles
- ✓ Format de diffusion
  - GLZ
- ✓ Mode de diffusion
  - [diffusion.shom.fr](http://diffusion.shom.fr)

- ✓ Le produit « Dalles bathymétriques » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :
  - Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Elle impose en particulier la gratuité de la mise à disposition des œuvres dérivées. Voir le détail des clauses de la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 10)
  - Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 6).

## Natures de fonds



### Couverture au 1:50 000

Le produit numérique « Natures de fonds » contient des données vectorielles caractérisant les surfaces sédimentaires. Les données sont géoréférencées dans le système WGS 84.

L'échelle des documents papier équivalents à ce produit est de l'ordre du 1:50 000. Il est mis à jour par éditions successives, incluant les nouvelles éditions des cartes G. La dernière mise à jour a été faite en 2016.

### Couverture au 1: 150 000

Les données sont disponibles de la frontière belge à Bréhat.

### Couverture au 1:500 000

Les données sont disponibles en Manche, Gascogne et Méditerranée.

### Couverture mondiale

Pour les 4 couvertures, les caractéristiques des données sont les suivantes.

- ✓ Date de création : 1998 à 2015.
- ✓ Mise à jour : augmentation de la couverture chaque année, par édition de nouvelles emprises. Les autres mises à jour ne sont pas planifiées.
- ✓ Format de diffusion
  - SHAPE
- ✓ Mode de diffusion
  - [diffusion.shom.fr](http://diffusion.shom.fr)
  - flux WMS/WFS/WMTS
- ✓ Le produit « Natures de fonds » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :
  - Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Elle impose en particulier la gratuité de la mise à disposition des œuvres dérivées. Voir le détail des clauses de la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 10)
  - Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 6).

# Bases de données

## Délimitations maritimes



Les données « délimitations maritimes » sont constituées de polygones décrivant les espaces maritimes sous juridiction française, dans le système WGS 84.

- ✓ Date de création : 2010.
- ✓ Mise à jour : tenu à jour en continu. Tient compte des nouveaux calculs, et des évolutions législatives et réglementaires.
- ✓ Formats de diffusion
  - SHAPE (sans topologie)
- ✓ Mode de diffusion
  - diffusion.shom.fr
  - flux WMS/WFS/WMTS
- ✓ Le produit « délimitations maritimes » est diffusé gratuitement sous licence ouverte (<https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>).

## Câbles et conduites sous-marines



Le Shom recueille les informations relatives aux câbles et conduites sous-marines. Les données sont généralement issues d'opérateurs (câbliers) ou de professionnels.

La base de données des câbles et conduites sous-marines a pour vocation principale de contribuer à la sécurité nautique.

- ✓ Date de création : 2012.
- ✓ Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles.
- ✓ Formats de diffusion
  - SHAPE
- ✓ Mode de diffusion
  - diffusion.shom.fr
  - flux WMS/WFS/WMTS
- ✓ Le produit « câbles et conduites sous-marines » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :
  - Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Elle impose en particulier la gratuité de la mise à disposition des œuvres dérivées. Voir le détail des clauses de la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe10)
  - Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 6).

## Toponymes

Le Shom est l'organisme référent pour la toponymie des espaces maritimes français de métropole et d'outre-mer. Les toponymes officiels sont actuellement disponibles sur les cartes marines papier et les cartes électroniques (ENC) du Shom.

La base de données des toponymes maritimes est élaborée à partir des cartes marines à petites échelles et de normes internationales. Les toponymes sont géoréférencés avec précision et classifiés selon leur nature. Ce référentiel au format SIG peut être utilisé en complément d'autres données maritimes (bathymétrie, données thématiques, etc.), ajoutant ainsi la possibilité de se localiser par requête sur un nom de lieu. Il peut également enrichir une cartographie thématique.

- ✓ Date de création : 2012.
- ✓ Mise à jour : Pas de mise à jour planifié.
- ✓ Formats de diffusion
  - SHAPE
- ✓ Mode de diffusion
  - [diffusion.shom.fr](http://diffusion.shom.fr)
  - flux WMS/WFS/WMTS
- ✓ Le produit « toponymes » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :
  - Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Elle impose en particulier la gratuité de la mise à disposition des œuvres dérivées. Voir le détail des clauses de la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 10)
  - Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 6).

## Epaves et obstructions

Le produit numérique « épaves et obstructions » comprend les positions géographiques des épaves et obstructions dans le système WGS 84, ainsi que les caractéristiques connues de l'objet (nom, nationalité, circonstances du naufrage, brassiage, etc.).

- ✓ Date de création : 2012
- ✓ Mise à jour : annuelle avec intégration des nouvelles données disponibles
- ✓ Formats de diffusion
  - SHAPE
- ✓ Mode de diffusion
  - [diffusion.shom.fr](http://diffusion.shom.fr)
  - flux WMS/WFS/WMTS
- ✓ Le produit « épaves et obstructions » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :
  - Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec

celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Elle impose en particulier la gratuité de la mise à disposition des œuvres dérivées. Voir le détail des clauses de la licence :

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 10)

- Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 6).

# Marées et courants

## Service de prédictions de marées en tout point

Ce service propose de calculer les prédictions de marées pour n'importe quel point en mer, en dehors des sites proposés par le service « prédictions à la carte ».

Contrairement au produit « prédictions de marée à la carte », dont les paramètres de marée sont basés sur les observations précises effectuées sur ces sites, le calcul réalisé dans ce service repose sur des modèles de marées calculés par le SHOM, à partir de l'ensemble des informations de marées collectées et validées de sa base de données de marée. Les prédictions de marées proposées ici constituent le meilleur calcul possible en rapport avec la connaissance de ces régions.

Les fonctions suivantes sont disponibles :

- **calculs de hauteur d'eau à un pas de temps donné** (5, 10, 15, 30 et 60 minutes),
- **calculs de seuil** : recherche des créneaux horaires pour lesquels une hauteur d'eau est supérieure ou inférieure à un seuil donné.
- **calculs de type « annuaire des marées »** : heures et hauteurs des pleines et basses mers, associées éventuellement aux coefficients de marée
- **accès aux prédictions de marées** Les prédictions sont disponibles entre le 01/01/1700 et le 31/12/2100, pour une durée limitée à 20 ans pour chaque calcul.

### ✓ Tarif de référence :

**Achat ponctuel : 200€ HT x nbre de sites x nbre d'années de prédictions**

**Abonnement global : 8 000 € HT pour tout point du monde pour 1 an**

✓ Date de création : 2017

✓ Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles

✓ Formats de diffusion

- XML
- TXT

✓ Mode de diffusion

- diffusion.shom.fr

✓ Les conditions d'utilisation sont définies dans les conditions générales d'utilisation des produits numériques (annexe 1) et dans la licence d'exploitation des prédictions de marées (annexe 7).

# Cartographie

## Cartes des aires marines protégées



L'Agence française pour la biodiversité (AFB) s'est associée avec le Shom afin de produire une cartographie du réseau métropolitain d'aires marines protégées. Les cinq cartes illustrent les limites de l'ensemble des aires marines protégées sur les côtes de France métropolitaine.

Une aire marine protégée est un espace délimité en mer ayant pour objectif la conservation de la nature à long terme. Les aires marines protégées recoupent des outils de protection et de gestion du milieu marin variés, avec des réglementations et des moyens appropriés. Ce sont aussi des espaces de dialogue et d'innovation où se retrouvent des usagers de la mer souhaitant être associés à la gestion du milieu marin.

### Les cartes disponibles sont :

- Cartes des aires marines protégées - de Dunkerque à Saint-Brieuc
  - Cartes des aires marines protégées - de la pointe de Barfleur à l'île de Noirmoutier
  - Cartes des aires marines protégées - de l'île de Noirmoutier à Hendaye
  - Cartes des aires marines protégées - de l'Estartit à Saint-Raphaël
  - Cartes des aires marines protégées - de Toulon à Orbetello
- ✓ Dates de création : 2012 à 2015
  - ✓ Mise à jour : non planifiée. Réalisation en fonction des besoins des services de l'Etat.
  - ✓ Format de diffusion
    - PDF
  - ✓ Mode de diffusion
    - [bps@shom.fr](mailto:bps@shom.fr)
  - ✓ Les cartes des aires marines protégées sont diffusées gratuitement sous licence ouverte (<https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>).

## Carte des espaces maritimes français



Le service des délimitations maritimes du Shom propose une carte des espaces maritimes français qui comprend l'affichage de la zone économique exclusive (ZEE), et les extensions du plateau continental au-delà des 200 milles marins issues de recommandations de la Commission des limites du plateau continental de l'ONU (CLPC), sans nécessité de partage avec des États tiers.

- ✓ Dates de création : 2017
- ✓ Mise à jour : avril 2017

- ✓ Format de diffusion
  - PDF
- ✓ Mode de diffusion
  - [bps@shom.fr](mailto:bps@shom.fr)
- ✓ La carte des espaces maritimes français est diffusée gratuitement sous licence ouverte (<https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>).

# Information nautique

## Guides du SHOM

### GPS et navigation maritime

Cet ouvrage est destiné à tous les navigateurs qui utilisent en mer le système GPS : marine nationale, marine de commerce, pêche, plaisance, et autres.

#### Tarif de référence : 18,70 € HT/ouvrage

- ✓ Dates de création : 2003
- ✓ Mise à jour : GAN03/21
- ✓ Formats de diffusion
  - PDF
- ✓ Mode de diffusion
  - diffusion.shom.fr
- ✓ Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 6).

### Guide de la marée

Cet ouvrage présente de manière accessible au plus grand nombre les techniques de prédiction et d'observation de la marée.

#### Tarif de référence : 18,70 € HT/ouvrage

- ✓ Dates de création : 1997
- ✓ Mise à jour : pas planifiée
- ✓ Formats de diffusion
  - PDF
- ✓ Mode de diffusion
  - diffusion.shom.fr
- ✓ Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 6).

# Annexe 1

## Licence d'utilisation interne pour les produits du Shom

### 1. Présentation et champ d'application de la licence d'utilisation

La présente *licence* d'utilisation définit les droits et obligations concédés par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), ci-après désigné le Shom, établissement public à caractère administratif (n° SIRET 130 003 981 00011, code APE 84 11Z, n° de TVA intracommunautaire : FR 78130003981), dont le siège social est sis 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, à l'utilisateur, ci-après désigné le *licencié*.

Ainsi, la présente *licence* définit les conditions dans lesquelles le Shom autorise le *licencié* à utiliser le produit y afférent tel que présenté :

- sur le catalogue des produits et services de soutien aux politiques publiques et aux acteurs de la mer et du littoral ;
- sur le portail [data.shom.fr](http://data.shom.fr) ;
- dans *l'espace de diffusion* et matérialisé à l'écran sur la page de l'espace de diffusion dédiée à l'acceptation des *licences* et des conditions générales de vente ;

dont la diffusion est assurée par téléchargement (ponctuel ou en nombre illimité sur une période déterminée), via un flux (sur une période déterminée) ou par l'envoi sur support physique suivant le contexte :

- via le portail [data.shom.fr](http://data.shom.fr) ;
- via le Bureau Produits et Services (Cf. Article 11) ;
- via *l'espace de diffusion* et matérialisé à l'écran sur la page de l'espace de diffusion dédiée à l'acceptation des *licences* et des conditions générales de vente.

Elle doit à ce titre être expressément acceptée par le *licencié*.

Via *l'espace de diffusion*, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la *licence* ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

En conséquence, sauf contrat spécifique accepté par le Shom, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du *licencié* à cette *licence*, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le Shom et qui n'ont qu'une valeur indicative.

### 2. Objet de la licence d'utilisation des produits

La *licence* concédée au client porte sur les produits, leurs caractéristiques et les utilisations prévues à la commande.

Pour les produits s, la *licence* est octroyée pour une *utilisation* par un *licencié* jusqu'à 5 postes. Pour une *utilisation* sur plus de 5 postes ou par plus d'un *licencié*, une *licence* spécifique sera établie par le Bureau Produits et Services (Cf. Article 11).

La *licence d'utilisation* concède au *licencié* les droits pour les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion suivants :

Exploitation par le *licencié* des produits au titre :

- de la satisfaction de la mission de service public à caractère administratif dont il a la charge ;
- d'un *usage documentaire*, d'une *activité de recherche* ou d'*enseignement* ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect.

Dans le cadre de ces exploitations, sont autorisés :

- la diffusion gracieuse des produits ou des produits dérivés s à des utilisateurs finaux, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect :
  - ✓ par affichage à des fins de consultation en ligne (sites Internet, mobiles ou intranet, applications mobiles, visualisation en flux...);
  - ✓ via un support physique (cédérom, DVD, clé USB...);avec une résolution maximale de 150 dpi, sans géoréférencement pour les produits issus des cartes marines et des fonctionnalités restreintes limitées :
  - ✓ à l'affichage de la représentation du produit ou du *produit dérivé* sur un élément choisi par l'utilisateur final ;
  - ✓ au déplacement de la représentation du produit ou du *produit dérivé* à l'écran
  - ✓ au zoom avant et arrière ;
  - ✓ à l'affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.
- la diffusion gracieuse de reproductions sur un support « papier » des produits ou des produits dérivés à des utilisateurs finaux, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect, avec une résolution d'impression de 150 dpi et un format limité à A4.

- de la satisfaction de ses besoins internes dans le cadre d'une activité économique.

Dans le cadre de cette exploitation, sont autorisés :

- La diffusion interne des produits ou des produits dérivés s :
  - ✓ par affichage à des fins de consultation en ligne (sites intranet, serveurs, visualisation en flux...);
  - ✓ via un support physique (cédérom, DVD, clé USB...).
- la diffusion en interne de reproductions sur un support « papier » des produits ou des produits dérivés.

- de la mise à disposition des produits du Shom auprès d'un prestataire de services par le *licencié* pour la satisfaction de ses besoins propres et sous réserve de respecter les droits qui lui ont été concédés. Le prestataire de service est alors assimilé au sous-traitant, visé à l'article 10 « Sous-traitance ».

- d'un usage privé.

- de tout autre usage ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect.

Dans ce dernier cas sont autorisés :

- la diffusion gracieuse des produits ou *des produits dérivés* à des utilisateurs finaux, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect :
  - ✓ par affichage à des fins de consultation en ligne (sites Internet, mobiles ou intranet, applications mobiles...)avec une résolution maximale de 150 dpi, sans géoréférencement pour les produits issus des cartes marines et des fonctionnalités restreintes limitées :
  - ✓ à l'affichage de la représentation du produit ou du *produit dérivé* sur un élément choisi par l'utilisateur final ;
  - ✓ au déplacement de la représentation du produit ou du *produit dérivé* à l'écran ;
  - ✓ au zoom avant et arrière ;
  - ✓ à l'affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.
- la diffusion gracieuse de reproductions sur un support « papier » des produits ou des produits dérivés à des utilisateurs finaux, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect, avec une résolution d'impression de 150 dpi et un format limité à A4.

### 3. Restrictions d'utilisation

#### 3.1 - Pour la navigation maritime

Les cartes marines raster et les données numériques vectorielles (format S57) disponibles dans l'espace de diffusion en ligne du Shom sont mises à jour suivant publication dans le Groupe hebdomadaire d'Avis aux Navigateurs des corrections les concernant. Elles satisfont donc aux obligations d'emport de cartes marines pour les navires de plaisance de longueur inférieure à 24 mètres (division 240 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires).

En revanche, pour les autres catégories de navires, ces produits ne peuvent constituer qu'une aide à la navigation.

#### 3.2 - Pour l'exploitation commerciale

Est **expressément exclue** au titre de la présente *licence, l'exploitation commerciale* des produits suivant la définition qui en est donnée à l'article 14.

### 4. Droit de propriété intellectuelle

L'intégralité des produits, soumis à la présente *licence*, est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. En conséquence, toute utilisation exorbitante de la *licence* concédée au *licencié* sur les produits, services et prestations du Shom est susceptible d'entraîner des poursuites à son encontre.

La *licence d'utilisation* autorise les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion définis à l'article 2 des *produits dérivés* résultant de la fusion des *produits* du Shom avec les données du *licencié* et/ou provenant d'un autre tiers.

Le *licencié* est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces *produits dérivés* si ils ne permettent pas la *reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom*.

Dans le cas contraire, le *licencié* peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la présente *licence*, sous réserve des droits de propriété du Shom sur les *produits*. Le *licencié* est alors autorisé à diffuser les *produits dérivés*, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il l'informe :

- des droits de propriété intellectuelle du Shom sur ses propres *produits* ;
- de l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès du Shom les droits nécessaires à la *reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom*.

### 5. Étendue des droits concédés par la licence d'utilisation des produits

#### 5.1 - Étendue

Le *licencié* peut reproduire, modifier ou insérer les produits au sein d'un *produit dérivé* suivant les modes de diffusion autorisés.

La *licence d'utilisation* des produits confère au *licencié* un droit personnel et non exclusif d'utilisation pour les finalités prévues à l'article 2 et du respect des dispositions du point 5.2 suivant.

#### 5.2 - Réserves

Les droits concédés au 5.1 s'appliquent sous réserve du respect des limitations visées ci-dessous :

- le *licencié* doit expressément souscrire à l'exécution de l'insertion des mentions obligatoires prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » ;
- le *licencié* ne peut céder, à un titre quelconque, les droits qu'il tient de la présente *licence* à un tiers, même à titre gratuit, ou l'y subroger totalement ou partiellement ;
- le *licencié* doit informer l'*utilisateur final* des restrictions d'usage prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » et rappeler l'interdiction d'*exploitation commerciale*.

Toute utilisation du produit non visée dans la *licence* concédée est susceptible d'entraîner une action en contrefaçon par le Shom à l'encontre du *licencié* contrefacteur.

Sans distinction des supports et des modes d'exploitation et de diffusion, le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation de ses produits. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des produits du Shom sont assumés par le *licencié*. Au cas où l'application informatique permettant l'affichage du produit fourni par le Shom s'avère défectueuse, tous les frais pouvant en découler, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

## 6. Durée et territorialité des droits concédés par la licence d'utilisation des produits

La *licence d'utilisation* des produits du Shom est accordée pour le monde entier et pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant par le droit des producteurs de bases de données contenues dans les produits numériques du Shom (articles L.123.3 et L.342.5 du code de la propriété intellectuelle).

## 7. Obligations du licencié

### 7.1 Mentions obligatoires

#### a) Mentions du droit d'auteur

Les mentions indiquées ci-dessous, ainsi que le logo du Shom, devront figurer en toutes lettres et en caractères lisibles sur tout *produit dérivé*.

Mention obligatoire pour tout type de réutilisation sans diffusion auprès d'utilisateurs finaux :

« © Shom – Année d'édition ou de référence des données – LOGO »

Mention obligatoire lors d'une diffusion auprès d'utilisateurs finaux :

« © Shom – Année d'édition ou de référence des données – LOGO - reproduction interdite »

#### b) Avertissements

Le *licencié* s'engage à ce que les produits dérivés comportent, le cas échéant, en toutes lettres et en caractères lisibles, à côté de la mention du droit d'auteur et dans le crédit des contributions, l'un des avertissements ci-dessous :

- Les représentations cartographiques réalisées à partir du produit « délimitations maritimes » porteront l'avertissement suivant :  
« Cette carte constitue un produit dérivé du produit « délimitations maritimes » du Shom qui n'engage que son auteur. Les espaces maritimes représentés ne constituent pas une quelconque revendication de l'Etat français ».
- Les produits dérivés réalisés à partir des produits, services et prestations du Shom issus des cartes marines du Shom porteront l'avertissement suivant :  
« Les produits dérivés proposés, élaborés à partir des cartes marines du Shom ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du Shom. »
- Les produits dérivés réalisés à partir des produits, services et prestations de marée du Shom porteront l'avertissement suivant :  
« Reproduction des prédictions de marées du Shom pour le(s) port(s) - non vérifiée par le Shom et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur ».

### 7.2 - Contrôles

Le *licencié* reconnaît au Shom le droit de contrôler toutes les opérations entrant dans l'objet de la présente *licence*. A cet effet, il s'engage à autoriser aux représentants du Shom l'accès à ses installations et aux services techniques, à leur communiquer tout document nécessaire et, de manière générale, à ne pas faire obstacle par quelque moyen que ce soit à l'accomplissement de leur mission.

Le *licencié* assure, par ailleurs, aux représentants du Shom toutes facilités de contrôle auprès de ses éventuels partenaires techniques, notamment aux fournisseurs d'accès et développeurs. En outre, le *licencié* informe le Shom de tout changement de localisation de son site Internet ou mobile, de l'appellation de son application mobile...

## 8. Responsabilité du licencié

Le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation de ses produits dans les produits dérivés et/ou suivant les modes de diffusion autorisés. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des produits sont assumés par le *licencié*.

Le *licencié* s'engage envers le Shom à informer ses clients par voie d'erratum des erreurs qu'il aura commises en reproduisant, en modifiant ou en utilisant les produits dans *son produit dérivé*.

L'erratum les corrigera et informera les clients des risques encourus à ne pas les corriger. Il dégagera explicitement et sans ambiguïté la responsabilité du Shom.

Tous les frais pouvant découler d'une erreur de reproduction, de modification ou d'insertion de produits, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

## 9. Droit moral

De manière absolue, le droit moral du Shom est réservé et le *licencié* ne peut exercer les droits qui lui sont concédés dans le cadre de la *licence d'utilisation* que dans le strict respect de ce droit. (L.121.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Le *licencié* ne doit faire, ou permettre que ne soit faite, aucune affirmation erronée ou trompeuse à propos de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), du Bureau Hydrographique International (BHI), du Shom ou des produits du Shom.

Le *licencié* ne doit pas autoriser que le nom de l'OHI, du BHI, du Shom ou des produits du Shom, soit utilisé sans le consentement du Shom dans ses campagnes de publicité.

## 10. Sous-traitance

Le *licencié* peut recourir à de la sous-traitance pour utiliser les produits visés par sa *licence*.

Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants :

- les sous-traitants doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au *licencié* par la *licence* ;
- aucun sous-traitant n'a le droit d'accorder à son tour des *licences* sur les produits ou sur les *produits dérivés* ;
- aucun sous-traitant ne peut utiliser les produits ou les *produits dérivés* pour ses propres besoins ;
- aucun sous-traitant n'a le droit de sous-traiter à son tour tout ou partie des travaux qui lui ont été confiés.

Le *licencié* doit faire respecter ces conditions par chaque sous-traitant et tout manquement est une cause de dénonciation de la présente *licence*.

Le Shom, de ce fait, accorde aux sous-traitants du *licencié* la permission de stocker une copie unique des produits ou des *produits dérivés*, aussi longtemps que nécessaire pour remplir l'objectif de la sous-traitance. Il s'engage à détruire, à la fin de la prestation, les produits et les *produits dérivés* obtenus par l'intermédiaire du *licencié*.

Toute utilisation par le sous-traitant ne rentrant pas dans la *licence* obtenue initialement par le *licencié* est exclue et doit faire l'objet d'une nouvelle *licence*.

## 11. Service client

Pour l'ouverture d'un compte, l'établissement d'une *licence* spécifique, le suivi des commandes ou pour les réclamations, le service client du Bureau Produits et Services est accessible par courriel à l'adresse diffusion-support@shom.fr ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), Bureau Produits et Services, 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, auquel cas le Shom s'engage à expédier une réponse sous 20 jours ouvrés.

## 12. Résiliation

À défaut d'exécution par le *licencié* de l'une quelconque de ses obligations prévues par la présente *licence*, le Shom aura la faculté de la résilier, de plein droit et sans formalité judiciaire, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le *licencié* devra alors cesser immédiatement toute utilisation des œuvres concernées.

## 13. Compétence - Contestation

La présente *licence* est régie et interprétée en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

À défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.

## 14. Définitions

**Activité de recherche** : le droit conféré vise les activités de recherche publiables (sans restrictions de confidentialité) et dont tous les résultats sont aisément accessibles à toute personne qui en fait la demande, au seul coût de mise à disposition (à l'exclusion d'une activité éditoriale de supports pédagogiques).

**Activité d'enseignement** : enseignement délivré par les organismes d'enseignement public et les établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat (à l'exclusion d'une activité éditoriale de supports pédagogiques).

**Œuvre du Shom** : le Shom est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données et produits qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

**Licence** : autorisation contractuelle d'*utilisation des produits du Shom* soumise aux présentes conditions.

**Licencié** : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une *licence* d'utilisation des *produits*.

**Produit(s) du Shom** : vise toutes données, tous produits et services, toutes prestations émanant du Shom protégeables par le droit d'auteur.

**Produits numériques** : ce terme vise les produits décrits à l'article 1 et concernés par la présente licence suivant indications dans le barème public en vigueur.

**Produit(s) dérivé(s)** : produit, service ou prestation réalisé par le client et utilisant les *produits numériques du Shom*.

**Reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom** : Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des *produits* du Shom, sur une fraction non négligeable de la couverture des *produits* du Shom.

**Utilisation** : L'utilisation correspond à l'exploitation des produits et services du Shom pour les besoins propres d'un utilisateur. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que ces produits et services soient directement exploités ou diffusés à des tiers).

**Exploitation commerciale** : L'exploitation commerciale recouvre l'utilisation des produits et services du Shom en vue de l'élaboration de *produits dérivés* ou de services, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produits dérivés* ou services sont diffusés à des utilisateurs finaux. L'avantage économique procuré à l'utilisateur peut être direct ou indirect. A titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit à des données du Shom comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

**Usage documentaire** : utilisation à des fins d'illustration d'un document incluant les *produits s, services et prestations du Shom*, ceux-ci ne constituant pas l'élément essentiel.

**Utilisateur final** : personne physique ayant accès aux *produits s, services et prestations du Shom* ou aux *produits dérivés* du *licencié*, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

## Annexe 2

### Licence d'évaluation ou de démonstration des produits du Shom

N° /année

Entre

L'établissement public administratif Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, ci-après dénommé Shom, SIRET n° 130 003 981, dont le siège est situé 13 rue du Chatellier, CS 92803 – 29228 BREST CEDEX 2, représenté par son directeur général ou son délégué,

d'une part,

et

d'autre part,

Ensemble, désignés les parties :

Il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre du présent contrat, on entend par :

- Acte d'engagement : ce terme désigne l'acceptation de la présente licence qui confère au licencié l'autorisation d'utilisation des produits du Shom
- produits Shom : produits désignés dans le présent acte d'engagement concédant une licence.
- produits dérivés : ce terme désigne un produit réalisé par le licencié et utilisant pour partie les produits SHOM fournis.
- droit d'usage : il s'agit du droit de reproduire, modifier, intégrer et incorporer des produits Shom
- pour un usage fait par le licencié.

#### ARTICLE 2 : OBJET

L'objet du présent acte d'engagement est de définir les modalités selon lesquelles le Shom concède, à titre non exclusif et de manière temporaire, au licencié, un droit d'usage incessible sur des produits du Shom à des fins d'évaluation ou de démonstration.

Le présent droit d'usage à des fins d'évaluation ou de démonstration autorise le licencié, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les données du Shom dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation aux usages du licencié, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des données est limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le licencié.

Le droit d'usage ne permet pas au licencié de céder à un tiers, de commercialiser ou de distribuer les produits du Shom, ni des produits dérivés.

## **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **3.1 Obligations du Shom**

Le Shom met à disposition du licencié les produits visés dans le présent acte.

Le Shom garantit le licencié qu'il détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits visés dans le présent acte.

Le Shom accorde au licencié le droit d'utiliser les produits du Shom exclusivement pour l'usage visé à l'article 2.

### **3.2 Obligations du licencié**

Le licencié s'engage à utiliser les produits du Shom uniquement dans le cadre fixé à l'article 2. Toute utilisation des produits du Shom autre que celle prévue dans le cadre du présent acte d'engagement est proscrite.

Le licencié reconnaît que les produits pour lesquels une licence lui est concédée par le présent acte d'engagement, restent la propriété exclusive du Shom. Le licencié ne dispose que d'un droit d'usage sur ces produits pour une durée fixée à l'article 6.

Le licencié reconnaît que les produits du Shom sont protégés en application du code de la propriété intellectuelle. Les employés du licencié ne sont pas autorisés à détourner le droit d'usage à des fins personnelles.

Au titre du droit d'usage concédé par le présent acte d'engagement, le licencié pourra reproduire, de façon provisoire, les produits du Shom visés dans le présent acte, aux fins de chargement, exécution, stockage des produits.

En dehors des droits concédés ci-dessus et sans préjudice de ceux-ci, le licencié n'est pas autorisé au titre des présentes à :

- copier, imprimer, transférer, transmettre ou afficher tout ou partie des produits ;
- vendre, louer, sous licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit les produits ;
- utiliser les produits pour fournir des services de traitement de données, d'exploitation en temps partagé ou d'autres services analogues de quelque nature qu'ils soient, à toute autre personne physique, société ou entité.

## **ARTICLE 4 : SOUS TRAITANCE ET PRESTATAIRES DE SERVICE**

Le licencié peut confier à un/des prestataire(s) de service ou à des sous-traitants, les travaux prévus dans l'article 2. Pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont accordés par le présent acte d'engagement, il doit prendre les dispositions nécessaires pour faire appliquer et respecter ses propres obligations découlant de la licence concédée.

Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants et prestataires de services :

- ceux-ci doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au licencié par cet acte d'engagement ;
- aucun n'a le droit d'accorder à son tour des licences sur les produits du Shom ;
- aucun ne peut faire usage des produits du Shom pour ses propres besoins.

## **ARTICLE 5 : RESPONSABILITE**

Le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation des produits visés dans le présent acte dans les produits dérivés. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des produits sont assumés par le licencié.

Tous les frais pouvant découler d'une erreur de reproduction, de modification ou d'insertion de produits, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le licencié.

#### **ARTICLE 6 : Entrée en vigueur – Durée**

Le présent acte d'engagement entre en vigueur pour une durée de ... à compter de la date de la dernière signature.

Le présent acte d'engagement doit être signé par le licencié avant la réalisation de l'objet visé à l'article 2.

#### **ARTICLE 7 : LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Le présent acte d'engagement est soumis pour sa validité et son interprétation à la législation française. En cas de différend dans l'interprétation ou l'exécution de celui-ci, les parties recherchent une solution amiable et proposent toute solution de conciliation. En cas de désaccord persistant, les tribunaux français compétents seront saisis.

**La présente licence est concédée par le Shom,**

à la personne physique, morale, service ou entité opérationnelle suivante, ci-après désignée "le licencié" :

**Désignation des produits du Shom :**

**Désignation du/des sous-traitant(s)**

Le licencié a pris connaissance des conditions d'utilisation et accepte celles-ci.

Pour le cocontractant

Pour le directeur général du Shom

Lieu et date :

Lieu et date :

## Annexe 3

# Licences d'utilisation des données Scan Littoral® coéditées par l'IGN et le Shom

### 1. Présentation et Champ d'application des licences d'utilisation des Scan Littoral® coédités par l'IGN et le Shom

L'Institut Géographique National (IGN) et le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom) coéditent les bases de données numériques SCAN Littoral® du territoire français et les diffusent sous licences. Ces bases de données géographiques sont la propriété exclusive de l'IGN et du Shom. Toute utilisation de ces bases de données géographiques requiert l'autorisation expresse de l'un des coéditeurs.

L'accès aux données géographiques SCAN Littoral®, quel que soit le mode d'acquisition (par exemple : livraison des données sur support physique, téléchargement, accès en ligne), vaut acceptation des présentes licences concédées par l'IGN et le Shom.

Via *l'espace de diffusion* du Shom, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes des *licences* et conditions générales de vente ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

Les présentes licences d'utilisation définissent les droits et obligations concédés aux *licenciés*<sup>1</sup> à compter du 01.01.2011. Ces licences excluent toute *exploitation* des données, qui doit faire l'objet d'une concession de *licence d'exploitation* n'entrant pas dans le champ d'application des présentes licences d'utilisation.

Les demandes de licences d'exploitation et des conditions générales de leur utilisation sont formulées auprès de l'IGN ou du Shom.

### 2. Objet de présentes licences d'utilisations

Les présentes licences d'utilisation concédées par l'IGN ou par le Shom au licencié pour lui permettre de satisfaire ses besoins propres sont de deux types.

Il s'agit d'une :

- licence de site
- licence d'évaluation ou de démonstration.

#### 2.1. Licence de site

La licence de site autorise le *licencié* à utiliser les données géographiques pour son usage interne sur un *nombre de postes* illimité. Les droits concédés autorisent le licencié à :

- Utiliser les données et les mettre à disposition des *utilisateurs*.
- Mettre des *images numériques* à disposition d'*utilisateurs finaux*, à des fins de consultation, accessibles en ligne (site Internet ou intranet...) ou sur un support physique (cédérom, DVD, clé USB...). Dans ce cas, le *licencié* peut proposer les fonctionnalités suivantes :
  - affichage de la carte centrée sur un élément choisi par *l'utilisateur final* (coordonnées géographiques, adresse, élément remarquable),
  - déplacement de l'image à l'écran,

<sup>1</sup> Les expressions en italique sont définies à l'article 8

- zoom avant et arrière,
- affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.
- La mise en place d'un dispositif de copie ou de téléchargement de ces *images numériques* sans coordonnées de géoréférencement est autorisée pour un *usage documentaire*. Le *licencié* qui souhaite proposer des fonctionnalités supplémentaires, sortant de l'usage documentaire, peut acquérir une *licence d'exploitation*.
- Mettre les données à disposition d'un prestataire de services, pour la satisfaction des besoins du licencié, en conformité avec les droits qui lui ont été concédés. Le prestataire de services est autorisé à utiliser les données pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le *licencié*. Il s'engage à restituer au *licencié* ou à détruire, à la fin de la prestation, les données mises à sa disposition.

Le *licencié* prend toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par le prestataire des droits qui lui sont concédés. Il lui appartient à ce titre d'obtenir explicitement et par écrit l'acceptation par le prestataire des présentes conditions générales. Le *licencié* porte la mention « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES » sur l'ensemble des documents et supports de données qu'il communique au prestataire. La liste des prestataires ayant bénéficié de ces mises à disposition, au cours des trois dernières années civiles, doit pouvoir être fournie à l'IGN et au Shom sur simple requête.

## 2.2. Licence d'évaluation ou de démonstration

La licence d'évaluation ou de démonstration autorise le *licencié*, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les données concédées, dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation aux usages du *licencié*, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des données est limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le *licencié*.

## 3. Propriété intellectuelle

3.1. L'accès du *licencié* aux données SCAN Littoral® n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN et du Shom. La concession accordée est d'un simple droit d'utilisation des données selon les modalités définies par la présente licence.

3.2. Les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données quel qu'en soit le support :

*copyright « © IGN © Shom– Année d'édition ou de référence des données géographiques ».*

3.3. Les licences d'utilisation visées à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données avec d'autres données appartenant au *licencié* ou provenant de tiers.

Le *licencié* est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des données résultant de ces opérations si elles ne permettent pas la *reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN et le Shom*.

Dans le cas contraire, le *licencié* est titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les données résultant de ces opérations, sous réserve des droits de propriété de l'IGN et du Shom sur leurs propres données. Il est alors autorisé à les diffuser, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il informe ce bénéficiaire :

- des droits de propriété intellectuelle de l'IGN et du Shom sur ses propres données,
- de l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès de l'IGN ou du Shom les droits nécessaires à la *reconstitution d'une partie substantielle des données coéditées par l'IGN et le Shom*.

#### 4. Données de l'IGN et du Shom et droit d'accès à l'information

Les données de l'IGN et du Shom concernant SCAN Littoral® font l'objet d'une diffusion publique et, de ce fait, ne sont pas soumises :

- aux dispositions du titre 1<sup>er</sup> du livre III du code des relations entre le public et l'administration.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article L300-2 du code des relations entre le public et l'administration et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données de l'IGN et du Shom SCAN Littoral® en qualité de licenciées ou d'utilisatrices, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN et/ou du Shom, cette communication se fait selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 3 des présentes conditions générales.

#### 5. Durée des licences

La durée de la licence d'évaluation et de démonstration est définie par la licence.

La licence de site est accordée pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant pour certaines données, par le droit des producteurs de bases de données (articles L .123.3 et L.342.5 du code de la propriété intellectuelle).

#### 6. Responsabilité

Le *licencié* s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter par les *utilisateurs* les présentes conditions générales et les termes de la licence qui lui a été concédée. Le *licencié* informe expressément l'IGN ou le Shom de toute modification de configuration ou d'exploitation remettant en cause le type de licence qui lui est accordé. Le non-respect des présentes conditions générales et des termes de la licence par le *licencié* et par les *utilisateurs* peut entraîner la résiliation par l'IGN ou le Shom de plein droit et sans préavis de la concession de licence. L'IGN et le Shom se réservent le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence concédée sont respectées et, à défaut, d'engager toute action en réparation du préjudice subi.

Le *licencié* doit prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les *utilisateurs finaux* et les prestataires de service des droits qui leur sont concédés. Il lui appartient à ce titre de les informer explicitement des présentes conditions générales.

Le *licencié* reconnaît avoir été informé que les bases de données SCAN Littoral® ne sont pas destinées à la navigation maritime, SCAN Littoral® n'étant pas conformes à la réglementation sur la sécurité de la navigation maritime : pour ce besoin, il faut utiliser les documents nautiques tenus à jour et publiés par le Shom.

Le *licencié* reconnaît avoir eu communication des spécifications des données de l'IGN et du Shom et de leur date de référence. Il renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN ou le Shom fondé sur un défaut de convenance des spécifications des données aux utilisations souhaitées.

La responsabilité de l'IGN et du Shom est limitée à la mise à disposition des données et à leur conformité aux spécifications techniques annoncées.

L'IGN et le Shom ne peuvent être tenus pour responsables, tant à l'égard du *licencié* que de tiers, qu'en cas de faute démontrée de leur part dans l'exécution des obligations découlant pour l'IGN ou pour le Shom de la concession de licence. Sauf faute lourde de leur part, la responsabilité de l'IGN et du Shom à l'égard du *licencié* ou de tiers ne pourra être mise en œuvre pour un montant excédant deux fois le prix acquitté par le *licencié*.

Les données constituées par le *licencié* à partir des données de l'IGN et du Shom n'engagent que la responsabilité du *licencié*.

## 7. Litiges

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN ou le Shom et l'acquéreur sur leur interprétation et leur exécution, le litige est porté devant la juridiction compétente.

## 8. Définitions

### Exploitation

Exploitation des données coéditées par l'IGN et le Shom, avec ou sans valeur ajoutée, à des fins d'exploitation lucrative ou promotionnelle, sur un marché concurrentiel ou non.

### Images numérique

Image composée de pixels issue des bases de données coéditées par l'IGN et le Shom (ou du scannage d'un document).

### Licence d'exploitation

Licence qui autorise le *licencié* à intégrer les données coéditées par l'IGN et le Shom dans une offre de produits ou services à valeur ajoutée destinée à être diffusée à titre onéreux ou gratuit à des tiers.

### Licencié

Personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence d'utilisation des données de l'IGN et du Shom.

### Nombre de postes

Nombre de terminaux informatiques, autorisé par la licence, pouvant accéder simultanément aux données coéditées par l'IGN et le Shom.

### Reconstitution d'une partie substantielle des données coéditées par l'IGN et le Shom

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des données coéditées par l'IGN et le Shom, sur une fraction non négligeable du territoire.

### Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données coéditées par l'IGN et le Shom ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

### Utilisateur

Personne physique préposée du *licencié*, autorisée à ce titre, à utiliser les données dans les termes prévues par les conditions générales et par la licence.

### Utilisateur final

Personne physique ayant accès aux données coéditées par l'IGN et le Shom, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

## Annexe 4

### Licence d'utilisation des données bathymétriques du Shom diffusées dans le cadre des projets européens SEADATANET et GEO-SEAS

#### 1. Présentation de la Licence d'utilisation

Le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) contribue à l'enrichissement du répertoire européen de métadonnées (Common Data Index) mis en place dans le cadre des projets européens Seadatanet et Geo-Seas, qui permet le téléchargement de lots de données bathymétriques du SHOM.

En accédant aux données bathymétriques du SHOM, vous êtes présumé, en votre qualité d'utilisateur de ces données, connaître les conditions d'utilisation figurant dans la présente licence d'utilisation et en accepter les termes.

Via *l'espace de diffusion* du Shom, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes des *licences* et conditions générales de vente ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

#### 2. Contenu de la licence d'utilisation

La licence d'utilisation autorise le *licencié*, à utiliser les données géographiques pour son usage interne sur un *nombre de postes* illimité. Les droits concédés autorisent le licencié à :

- Utiliser les données pour ses besoins propres,
- Représenter les données de manière graphique ou électronique, à des fins de consultation uniquement par visualisation, accessibles en ligne (site Internet ou intranet du licencié). Toute représentation devra comporter les mentions obligatoires énoncées en 3.
- Mettre les données à disposition d'un prestataire de services, pour la satisfaction des besoins du *licencié*, en conformité avec les droits qui lui ont été concédés.

Le *licencié* porte la mention «COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE» sur l'ensemble des documents et supports de données qu'il communique au prestataire.

Cette *licence* exclut toute *exploitation commerciale* des données, qui doit faire l'objet d'une concession de *licence d'exploitation* n'entrant pas dans le champ d'application de la présente licence d'utilisation.

#### 3. Propriété intellectuelle

3.1. L'accès du *licencié* aux données n'emporte pas acquisition des droits de propriété du SHOM. La concession accordée est d'un droit d'utilisation des données selon les modalités définies par la présente licence.

3.2. Les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données quel qu'en soit le support :

copyright © SHOM – année d'édition ou de référence des données géographiques.

3.3. La présente licence d'utilisation autorise toutes les opérations de croisement des données avec d'autres données appartenant au *licencié* ou provenant de tiers.

Le *licencié* est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des données résultant de ces opérations dite « œuvre secondaire » si elles ne se composent pas d'*une partie substantielle des données du SHOM* (C.P.I L.122-5, L.112-3, L.342-1 et L.342-2).

Dans le cas contraire, le *licencié* est titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les données résultant de ces opérations, sous réserve des droits de propriété du SHOM sur ses propres données. Le licencié est dans ce cas autorisé à les diffuser, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il informe ce bénéficiaire :

- Des droits de propriété intellectuelle du SHOM sur ses propres données,
- De l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès du SHOM les droits nécessaires à l'usage de ses données contenues dans l'œuvre secondaire.

#### **4. Durée de la licence**

La licence d'utilisation est accordée pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant pour certaines données, par le droit des producteurs de bases de données (articles L.123.3 et L.342.5 du code de la propriété intellectuelle).

#### **5. Responsabilité**

Le SHOM déclare qu'il dispose des droits nécessaires pour conclure le présent contrat et mettre les données contractuelles à disposition du licencié dans les limites et conditions de la présente licence.

L'utilisateur reconnaît avoir eu connaissance des caractéristiques des fichiers transmis, de leur date de référence et de toute information utile sur leur usage. Il renonce en conséquence à tout recours contre le SHOM fondé sur un défaut de convenance des spécifications des données aux utilisations souhaitées.

La responsabilité du SHOM est limitée à la mise à disposition des données.

Les données constituées par l'utilisateur à partir des données du SHOM n'engagent que la responsabilité de l'utilisateur.

Le licencié reconnaît avoir eu communication que les données bathymétriques du SHOM ne doivent pas être utilisées pour la navigation et qu'elles n'ont pas été conçues en vue d'être utilisées dans le fonctionnement d'installations nucléaires, de systèmes de navigation ou de communication aérienne, de systèmes de navigation ou de contrôle de trafic aérien ou tout autre domaine désigné sous l'appellation « activités dangereuses », dès lors qu'une défaillance du produit pourrait provoquer la mort, des dommages corporels, ou de graves dommages physiques ou environnementaux. Le SHOM décline toute responsabilité résultant de l'utilisation des données quant aux dommages matériels ou immatériels qui pourraient en découler.

De convention expresse entre les parties, le SHOM n'est tenu d'aucune obligation de conseils à l'égard du licencié concernant les données fournies. Le licencié est seul responsable de la détermination de ses besoins et des données auxquelles il souhaite avoir accès.

Le SHOM ne saurait être tenu pour responsable d'événements pouvant résulter de l'interprétation et de l'utilisation par le licencié des données fournies dans le cadre du présent contrat.

#### **6. Litiges**

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre le SHOM et le licencié sur leur interprétation et leur exécution, le litige est porté devant la juridiction compétente.

## Annexe 4 bis

# GENERAL TERMS OF USE OF SHOM BATHYMETRIC DATA DISTRIBUTED FOR THE EUROPEAN SEADATANET AND GEO-SEAS PROJECT - USER LICENCE COURTESY TRANSLATION – PLEASE REFER TO FRENCH VERSION

### 1. Foreword

The «Service hydrographique et océanographique de la marine» (SHOM) contributes to the enrichment of the European Common Data Index, established for the European Seadatanet and Geo-Seas projects, which allows batches of SHOM bathymetric data to be downloaded.

By accessing SHOM bathymetric data, as a user of the said data you accept the terms of use given below.

### 2. The user licence

The user licence authorizes the *licensee* to use the geographical data for its own internal use *on an unlimited number of workstations*. The rights granted allow the licensee to:

- Use the data for its own requirements;
- Present the data graphically or electronically, for consultation purposes solely by display, accessible on line (on the licensee's Internet or intranet site). All presentations must include the mandatory statement given in paragraph 3 below;
- Place the data at the disposal of a service provider in order to meet the licensee's requirements, in accordance with the rights granted to it. The licensee shall include the statement «COPYING AND REPRODUCTION FORBIDDEN» on all documents and data support media that it communicates to the service provider.

This licence *excludes all use of the data for commercial purposes* which requires the granting of an *operating licence*, which does not fall within the scope of these general terms of use.

### 3. Intellectual property

3.1. Access to the data by the *licensee* does not equal the acquisition of any of SHOM's ownership rights. The concession granted is a right to use the data in accordance with the procedures defined by these general terms and by the licence.

3.2. The following mandatory statements must figure on all forms of presentation of the data, irrespective of the medium:

copyright © SHOM – year of issue or of the geographical data reference.

3.3. The user licences described in Article 2 authorize all operations involving the linking of the *data* with other data belonging to the *licensee* or coming from a third party.

The *licensee* is the sole holder of the intellectual property rights for the data resulting from these so-called «by-product» operations if they do not consist of *a substantial proportion of SHOM data* (French intellectual property code L.122-5, L.112-3, L.342-1 and L.342-2).

If this is not the case, *the licensee* is the holder of the intellectual property rights for the data resulting from these operations, subject to SHOM's intellectual property rights concerning their own data. In such cases, the licensee is authorized to distribute them, with no further copyright or authorization requirements, irrespective of to whom the data are transferred, provided that the licensee informs the said beneficiary of:

- SHOM's intellectual property rights over their own data;

- The requirement to hold or acquire the necessary rights from SHOM in order to use their data contained in the by-product.

#### **4. Licensing period**

The user licence is granted for the entire legal protection period covered by the copyright or, where applicable for certain data, by the rights of data base producers (Articles L.123.3 and L.342.5 of the French intellectual property code).

#### **5. Responsibility**

SHOM declares that it holds all the rights needed to execute this contract and to place the contractual data at the licensee's disposal within the scope and conditions laid down herein.

The user acknowledges having been informed of the characteristics of the files transferred, of their reference date and of all information that may be useful for their use.

Consequently, the user waives all rights to take action against SHOM based on the specifications of the data being inappropriate for the desired use.

SHOM's liability is limited to providing the data.

The data produced by the user based on SHOM's data is the user's entire responsibility.

The licensee acknowledges being informed that the SHOM bathymetric data must not be used for navigation purposes and that they are not designed to be used in the operation of nuclear installations, navigation systems or airborne communication, air navigation or air traffic control systems or in any other field covered by the term «dangerous activities» in the event that a defect in the product could cause death, injury or serious physical or environmental damage. SHOM disclaims all responsibility resulting from the use of the data concerning any material or consequential damage that may result.

By express agreement between the parties, SHOM is not obliged to give any advice to the licensee concerning the data supplied. The licensee is solely responsible for determining its requirements and the data to which it wishes to have access.

SHOM cannot be held responsible for any events that may result from the interpretation and use by the licensee of the data supplied in accordance with this contract.

#### **6. Disputes**

The conditions herein are subject to French law. In the event of persistent disagreement between SHOM and the licensee concerning their interpretation and execution, the dispute shall be set before the competent jurisdiction.

## Annexe 5

### Licence ouverte (Open Data)

Le « Concédant » concède au « Réutilisateur » un droit non exclusif et gratuit de libre « Réutilisation » de l'« Information » objet de la présente licence, à des fins commerciales ou non, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les conditions exprimées ci-dessous.

Le « Réutilisateur » est libre de réutiliser l'« Information » :

- de la reproduire, la copier,
- de l'adapter, la modifier, l'extraire et la transformer, pour créer des « Informations dérivées », des produits ou des services,
- de la communiquer, la diffuser, la redistribuer, la publier et la transmettre,
- de l'exploiter à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres informations, ou en l'incluant dans son propre produit ou application.

Sous réserve de :

- mentionner la paternité de l'« Information » : sa source (au moins le nom du « Concédant ») et la date de dernière mise à jour de l'« Information » réutilisée.

Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en renvoyant, par un lien hypertexte, vers la source de « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Par exemple : « Ministère de xxx - Données originales téléchargées sur <http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/xxx/>, mise à jour du 14 février 2017 ».

Cette mention de paternité ne confère aucun caractère officiel à la « Réutilisation » de l'« Information », et ne doit pas suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le « Concédant », ou par toute autre entité publique, du « Réutilisateur » ou de sa « Réutilisation ».

#### 1. Données à caractère personnel

L'« Information » mise à disposition peut contenir des « Données à caractère personnel » pouvant faire l'objet d'une « Réutilisation ». Si tel est le cas, le « Concédant » informe le « Réutilisateur » de leur présence. L'« Information » peut être librement réutilisée, dans le cadre des droits accordés par la présente licence, à condition de respecter le cadre légal relatif à la protection des données à caractère personnel.

#### 2. Droits de propriété intellectuelle

Il est garanti au « Réutilisateur » que les éventuels « Droits de propriété intellectuelle » détenus par des tiers ou par le « Concédant » sur l'« Information » ne font pas obstacle aux droits accordés par la présente licence.

Lorsque le « Concédant » détient des « Droits de propriété intellectuelle » cessibles sur l'« Information », il les cède au « Réutilisateur » de façon non exclusive, à titre gracieux, pour le monde entier, pour toute la durée des « Droits de propriété intellectuelle », et le « Réutilisateur » peut faire tout usage de l'« Information » conformément aux libertés et aux conditions définies par la présente licence.

### 3. Responsabilité

L'« Information » est mise à disposition telle que produite ou reçue par le « Concédant », sans autre garantie expresse ou tacite que celles prévues par la présente licence. L'absence de défauts ou d'erreurs éventuellement contenues dans l'« Information », comme la fourniture continue de l'« Information » n'est pas garantie par le « Concédant ». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la « Réutilisation ».

Le « Réutilisateur » est seul responsable de la « Réutilisation » de l'« Information ».

La « Réutilisation » ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de l'« Information », sa source et sa date de mise à jour.

### 4. Droit applicable

La présente licence est régie par le droit français.

### 5. Comptabilité de la présente licence

La présente licence a été conçue pour être compatible avec toute licence libre qui exige au moins la mention de paternité et notamment avec la version antérieure de la présente licence ainsi qu'avec les licences « Open Government Licence » (OGL) du Royaume-Uni, « Creative Commons Attribution » (CC-BY) de Creative Commons et « Open Data Commons Attribution » (ODC-BY) de l'Open Knowledge Foundation.

### 6. Définitions

Sont considérés, au sens de la présente licence comme :

Le « Concédant » : toute personne concédant un droit de « Réutilisation » sur l'« Information » dans les libertés et les conditions prévues par la présente licence.

L'« Information » :

- toute information publique figurant dans des documents communiqués ou publiés par une administration mentionnée au premier alinéa de l'article L.300-2 du CRPA ;
- toute information mise à disposition par toute personne selon les termes et conditions de la présente licence.

La « Réutilisation » : l'utilisation de l'« Information » à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été produite ou reçue.

Le « Réutilisateur » : toute personne qui réutilise les « Informations » conformément aux conditions de la présente licence.

Une « Information dérivée » : toute nouvelle donnée ou information créée directement à partir de l'« Information » ou à partir d'une combinaison de l'« Information » et d'autres données ou informations non soumises à cette licence.

Des « Données à caractère personnel » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, pouvant être identifiée directement ou indirectement. Leur « Réutilisation » est subordonnée au respect du cadre juridique en vigueur.

Les « Droits de propriété intellectuelle » : tous droits identifiés comme tels par le Code de la propriété intellectuelle (notamment le droit d'auteur, droits voisins au droit d'auteur, droit sui generis des producteurs de bases de données...).

## Annexe 6

### Licence d'exploitation des produits numériques du Shom – Licence Shom N° XXXX/

La présente licence est conclue entre :

Le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), situé :  
13, rue du Chatellier  
CS 92803  
29228 BREST Cedex 2 – France  
représenté par son directeur général ou son délégué.

Ci-après désigné « le Shom » d'une part,  
et

Ci-après désigné « le cocontractant » d'autre part,  
Conjointement dénommés les « Parties », ou individuellement la « Partie »,

Il est décidé d'un commun accord ce qui suit :

#### 1. Objet de la licence

La présente licence a pour objet la mise à disposition des produits du Shom, dans le cadre d'une licence d'exploitation. La présente licence comporte les 4 annexes suivantes :

- Annexe A - Les produits du Shom.
- Annexe B - Les produits dérivés du cocontractant.
- Annexe C - Conditions financières.
- Annexe D - Personnes à contacter.

#### 2. Concession de droits

Le Shom accorde au cocontractant un droit non exclusif et incessible des droits listés ci-dessous sur des données issues des produits du Shom cités en annexe A, pour les produits dérivés décrits en annexe B.

L'autorisation accordée au cocontractant est subordonnée aux termes et conditions de cette licence.

*Les droits concédés au cocontractant ne sont pas exclusifs et ne limitent en rien l'utilisation des données du Shom par un tiers autorisé par le Shom.*

## Droits concédés :

- *d'usage*

Le Shom accorde au cocontractant le droit d'utiliser les produits du Shom qui sont couverts par cette licence. Le droit d'usage inclut le droit de reproduire, modifier, intégrer et incorporer des thèmes pour un usage interne par le cocontractant à partir de terminaux d'affichage.

Les employés du cocontractant ne sont pas autorisés à détourner le droit d'usage à des fins personnelles.

Si l'un des terminaux d'affichage est à même de réaliser des copies analogiques ou numériques de tout ou partie des produits du Shom ou des produits dérivés, de telles copies sont exclusivement réservées à un usage interne par le cocontractant. Toute autre copie doit être immédiatement détruite.

Le cocontractant est tenu d'informer ses employés de cette restriction.

- *de commercialisation*

Le Shom accorde au cocontractant le droit de commercialiser des copies des produits dérivés cités en annexe B.

Le cocontractant doit informer ses clients de ne pas réaliser de copie à l'exception d'une unique copie de sauvegarde.

Le cocontractant peut concéder des licences de commercialisation des produits dérivés à des distributeurs du cocontractant. Si un client ou un distributeur souhaite obtenir, pour son propre compte, soit un droit d'usage soit un droit de commercialisation, il devra signer une licence séparée avec le Shom.

Si les logiciels utilisés par les clients ou les distributeurs sont à même de réaliser des copies analogiques ou numériques de tout ou partie des produits dérivés, de telles copies sont exclusivement réservées à un usage interne par le client ou le distributeur. Toute autre copie doit être immédiatement détruite. Le cocontractant est tenu d'informer ses clients ou distributeurs de cette restriction.

- *de mise à jour*

Le Shom accorde au cocontractant le droit de mettre à jour les produits dérivés.

Le Shom accorde au cocontractant le droit de commercialiser et distribuer ces mises à jour aux clients existants. Le cocontractant est tenu, en application de ces droits, d'insérer dans ses mises à jour les mentions obligatoires selon les modalités fixées à l'article 8 de la présente licence.

### **3. Mise à disposition des produits du Shom**

Le Shom s'engage à mettre à la disposition du cocontractant les produits du Shom cités en annexe A, dans les conditions prévues par cette annexe.

### **4. Engagements spécifiques du cocontractant**

Le cocontractant s'engage envers le Shom à :

- ne pas louer, prêter, publier, donner accès ou mettre à la disposition de quiconque les produits du Shom autrement que conformément aux dispositions de la présente licence ;

- ne pas utiliser, enregistrer ou déposer de demande d'enregistrement de toute marque de commerce causant ou étant susceptible de causer de la confusion avec toute marque de commerce appartenant au Shom, ni participer à, ou faciliter la commission d'un tel acte ;
- respecter toute exigence et toute politique du Shom relative à la protection des droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle du Shom sur ses produits ;
- conserver le caractère confidentiel et ne procéder à aucune duplication des notes, documents, logiciels, projets et plans qui pourraient lui être remis par le Shom, sans son autorisation écrite et préalable.

## **5. Responsabilité du cocontractant**

L'utilisation faite du produit dérivé par les clients du cocontractant ou toute autre personne morale ou physique, à quelque titre que ce soit, ne peut engager la responsabilité du Shom.

*Le cocontractant s'engage envers le Shom à informer ses clients par voie d'erratum des erreurs qu'il aura commises dans le(s) produit(s) dérivé(s) cités en annexe B, en reproduisant, en modifiant ou en utilisant les produits du Shom décrits en annexe A.*

Ces erreurs pourront avoir été détectées par ses soins, lui avoir été signalées par ses clients ou par le Shom.

L'erratum les corrigera et informera les clients des risques encourus à ne pas les corriger.

Il dégage explicitement la responsabilité du Shom.

L'erratum sera adressé au Shom pour validation et publié, dans un délai de quinze jours à partir du signalement des erreurs, à tous les utilisateurs potentiels du produit dérivé erroné.

Le cocontractant s'engage à rechercher les causes de ces erreurs de manière à réduire au maximum, sinon à zéro, la probabilité qu'elles surviennent à nouveau.

## **6. Protection de la propriété intellectuelle**

Le cocontractant reconnaît que les produits du Shom sont protégés en application du code de la propriété intellectuelle.

Le cocontractant s'engage à respecter les prescriptions de ce code et les règles définies par les conventions internationales auxquelles la France est partie.

Le cocontractant s'engage à respecter les lois, règlements, traités et restrictions applicables, notamment en matière d'exportation de certains produits logiciels.

Le cocontractant s'engage à aviser sans délai le Shom de toute violation, réelle ou possible, de tout droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle appartenant au Shom.

## **7. Paiement des redevances**

Les droits concédés au cocontractant seront effectifs après signature de la présente licence par les deux Parties et paiement des redevances et coûts de mise à disposition dans les conditions fixées en annexe C.

Lorsque les produits du Shom contiennent des données qui sont la propriété d'autres organismes, avec lesquels il est lié par une convention, le Shom peut concéder des droits pour le compte des organismes concernés et collecter les redevances qu'il reverse ensuite à ces organismes.

En ce qui concerne les produits du Shom contenant des données qui sont la propriété de l'UKHO, le service hydrographique anglais, le cocontractant s'engage à demander l'autorisation directement auprès de cet organisme.

## 8. Mentions obligatoires

### 8.1 - Mention d'avertissement et emplacements obligatoires

Le cocontractant s'engage à ce que les produits dérivés comportent l'avertissement suivant :

« Aucun service hydrographique officiel n'a vérifié les informations contenues dans ce document et ne peut être tenu responsable de la fidélité de leur reproduction ou de toute modification ultérieure. La possession de ce produit dérivé n'exonère pas de l'obligation d'utiliser les documents nautiques appropriés prévus par les règlements nationaux ou internationaux ».

Cet avertissement doit être incorporé dans les produits dérivés par le cocontractant de manière lisible et doit apparaître chaque fois que l'utilisateur ouvre un document. Ce qui inclut également l'ouverture d'un logiciel lors de l'utilisation d'un CD-Rom ou lors d'un téléchargement. La jaquette du CD-Rom, sur une partie visible lors de l'achat, devra également comporter ce même avertissement.

Le cocontractant doit par ailleurs s'assurer que toute documentation distribuée par lui ou en son nom pour la promotion des produits dérivés comporte l'avertissement.

### 8.2 Mentions de droits de propriété intellectuelle

Tout produit dérivé comportant de la donnée appartenant au Shom doit comporter la mention suivante :

« Ce produit intègre des données © Shom – mises à jour du mois/année – reproduites avec l'autorisation n° xxx/»

## 9. Publicité

Le cocontractant ne doit faire, ou permettre que soit faite, aucune affirmation erronée ou trompeuse à propos de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), du Bureau Hydrographique International (BHI), du Shom ou des produits du Shom, ou autoriser que le nom de l'OHI, du BHI ou du Shom, ou des produits du Shom soit utilisé sans le consentement du Shom dans les campagnes de publicité du cocontractant.

Le cocontractant ne doit faire, ou permettre que soit faite, aucune publicité indiquant ou laissant supposer que l'OHI, le BHI ou le Shom a avalisé de quelque manière que ce soit les produits dérivés réalisés par le cocontractant, ou que ces produits dérivés peuvent remplacer les documents officiels du Shom ou apporter les mêmes garanties que ces derniers.

Lorsqu'un élément publicitaire fait référence à l'OHI, au BHI, au Shom, ou aux produits du Shom, l'élément doit être soumis au Shom pour un accord écrit préalable ; cet accord ne sera pas refusé sans justification écrite, dans un délai maximum de quinze jours ouvrables à compter de la réception de la demande.

## 10. Sous-traitance

Le cocontractant peut sous-traiter certains travaux pour lui permettre de concéder les droits qui lui sont accordés par cette licence. Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants :

- les sous-traitants doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au cocontractant par cette licence ;
- aucun sous-traitant n'a le droit d'accorder à son tour des licences sur les produits du Shom ou les produits dérivés ;
- aucun sous-traitant ne peut utiliser les produits du Shom ou les produits dérivés pour ses propres besoins ;

- aucun sous-traitant n'a le droit de sous-traiter à son tour tout ou partie des travaux qui lui ont été confiés ;
- dans l'hypothèse où le cocontractant souhaiterait confier tout ou partie de la réalisation ou de la commercialisation des produits dérivés à un sous-traitant, il s'engage à faire signer par ce sous-traitant un engagement de confidentialité et de non divulgation selon le modèle joint en appendice 1 à l'annexe B et à en fournir une copie au Shom dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa signature.

Le cocontractant doit faire respecter ces conditions par chaque sous-traitant et tout manquement est une cause de dénonciation de la présente licence.

Le Shom, de ce fait, accorde aux sous-traitants du cocontractant la permission de stocker une copie unique des produits du Shom ou des produits dérivés, aussi longtemps que nécessaire pour remplir l'objectif de la sous-traitance.

Un accord écrit préalable du Shom est nécessaire si la réalisation de la tâche confiée aux sous-traitants par le cocontractant nécessite l'octroi d'une licence qui n'a pas été concédée par la présente licence.

## **11. Indemnisation**

Le cocontractant devra indemniser le Shom pour toute plainte, action, poursuite, dommage, dégât, perte, amende ou procès que le Shom pourrait intenter ou subir directement à cause de :

- tout manquement à cette licence de la part du cocontractant ou de ses sous-traitants ;
- l'utilisation non autorisée des produits du Shom, ou des produits dérivés, par un tiers qui les aurait obtenus du cocontractant. Sont exclues de l'indemnisation les utilisations non autorisées des produits du Shom ou des produits dérivés lorsque toutes les dispositions raisonnables auront été prises par le cocontractant pour informer les tiers des obligations de cette licence ;
- toute modification des produits du Shom par le biais de la production par le cocontractant de produits dérivés non autorisés. L'effectivité de cette clause survit à l'expiration de la licence.

## **12. Force majeure**

Si une des deux Parties est retardée ou empêchée par un cas de force majeure dans l'exécution d'une des obligations mentionnées dans la présente licence, la licence sera suspendue jusqu'à ce que le cas de force majeure prenne fin. A la cessation de la cause de retard ou d'empêchement, les droits et obligations prévus par cette licence s'appliquent à nouveau dans leur intégralité.

Cependant, si le retard ou l'empêchement excède trois mois, chacune des deux Parties peut dénoncer la licence par écrit.

La force majeure s'entend telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français compétents.

## **13. Interprétation, modification, litiges et juridictions compétentes**

### **13.1 – Interprétation**

Cette licence est régie et interprétée en fonction des lois françaises. Seule la version française fait foi.

Elle constitue le seul accord entre le Shom et le cocontractant pour les produits du Shom et produits dérivés mentionnés en annexes A et B. Toutes les négociations préalables, licences et accords antérieurs relatifs à ces produits sont réputés nuls et nonavenus.

### **13.2 – Modification**

Cette licence peut être modifiée à tout moment, par écrit, par consentement mutuel du cocontractant et du Shom.

Le cocontractant doit communiquer au Shom toute modification dans le nom de l'entreprise, son adresse et toute information concernant une reprise qui aurait un rapport avec cette licence. Cette notification doit intervenir dans un délai maximum de trente jours ouvrables suivant l'événement.

### 13.3 – Litiges et juridictions compétentes

Le Shom et le cocontractant s'efforceront de régler à l'amiable, préalablement à toute action en justice, tout litige relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de la présente licence.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions françaises compétentes.

## 14. Résiliation de la licence

La licence peut être résiliée avant sa date d'expiration normale dans les cas et conditions ci-après :

- **Modification des prix et des produits du Shom :**  
Lorsque des modifications importantes sont apportées aux produits du Shom concernés par cette licence, ou aux prix pratiqués, l'une ou l'autre des Parties peut demander à renégocier les termes de la licence. Dans le cas où aucun accord n'a pu être obtenu dans les trois mois suivant l'introduction de la modification, la licence peut être dénoncée par la Partie ayant demandé sa révision en respectant un préavis de trois mois.
- **Cession de licence intuitu personae :**  
Une partie ne peut céder ou transférer, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, le bénéfice de la licence à un tiers, sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie.  
En cas de changement de statut juridique du Shom, ce dernier s'engage à notifier immédiatement ce changement au cocontractant qui pourra résilier de plein droit la licence.  
Pour le cas où un tiers prendrait le contrôle du capital du cocontractant, celui-ci s'engage à notifier immédiatement cette prise de contrôle au Shom qui pourra résilier de plein droit la licence.  
Dans les deux cas cités ci-dessus, la demande de résiliation doit être dûment motivée et notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, dans les trois mois suivant la notification de ce changement de statut, la résiliation prenant effet à la fin des trois mois.
- **Violation de la licence :**  
Au cas où l'une des deux Parties commettrait une violation manifeste de cette licence et que cette violation ne serait pas réglée (si on peut la régler) dans les 90 jours, la Partie qui notifie cette violation peut mettre fin à la licence sans que l'autre Partie puisse se prévaloir du moindre préjudice. La notification de la violation et de la dénonciation doit être expédiée, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse mentionnée en tête de la licence.  
Les droits conférés par cette licence, y compris pour les sous-traitances éventuelles, expirent trois mois après la notification de sa dénonciation à moins qu'il en soit précisé autrement.  
S'il est mis fin à la licence suite à une violation du fait du cocontractant, celui-ci doit, dès que possible, effacer ou obtenir l'effacement de toutes les copies des produits du Shom et des produits dérivés que lui-même et ses sous-traitants éventuels détiennent.

## 15. Droits et obligations à l'issue de la licence

À l'expiration de la présente licence, ou si elle venait à être dénoncée pour quelque raison que ce soit, tous les frais et redevances non encore réglés ainsi que les autres obligations découlant de cette

licence, déterminés à la date d'échéance ou de résiliation de la licence, deviendront immédiatement exigibles et dus.

L'expiration ou la résiliation de cette licence ne dispense aucune des deux Parties de respecter les obligations nées antérieurement à la date d'expiration ou de résiliation.

## **16. Validité**

### **16.1 - Durée et renouvellement**

Cette licence prend effet à la date de la dernière signature pour une durée initiale d'un an (1), renouvelable 2 fois par tacite reconduction, sauf si l'une des parties notifie à l'autre, sous préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception, son intention de ne pas la reconduire au-delà de son échéance annuelle.

### **16.2 - Condition suspensive**

Cette licence doit être signée par toutes les Parties dans un délai de trois mois à compter du jour suivant la date de transmission par le Shom pour signature.

À défaut de signature par toutes les Parties dans ce délai, la licence devient caduque.

En cas de signature dans ce délai, la licence prend effet dans les conditions définies à l'article 16.1 ci-dessus.

## **17. Confidentialité**

Cette licence et toutes les informations afférentes sont confidentielles et ne doivent pas être communiquées à un tiers sans l'accord écrit des deux Parties.

Cependant, le Shom se réserve le droit de le communiquer, ainsi que toutes les informations afférentes, aux organismes et membres de l'OHI avec lesquels il coopère, dans le cadre du suivi des questions de propriété intellectuelle. Le Shom s'assurera que toute information communiquée est soumise au respect de cette clause.

Cette clause continue à faire effet pendant trois ans après la fin de la licence.

Fait en un exemplaire.

Pour le cocontractant

Pour le Shom

Lieu et date :

Lieu et date :

## **Annexe A**

### **Les produits du Shom**

L'exercice des droits concédés par le Shom porte exclusivement sur les catégories de produits du Shom suivantes :

Liste des produits du Shom :

Modalités de mise à disposition et de mises à jour des fichiers :

Le téléchargement sur l'Espace de Diffusion du Shom des données listées ci-dessus doit se faire dans un délai de 30 jours à compter de la signature de la présente licence.

## Annexe B

### Les produits dérivés du cocontractant

Les produits du Shom pour lesquels une licence est concédée au cocontractant par le présent document restent la propriété exclusive du Shom.

Ils ne peuvent être l'objet d'une autre exploitation, sous quelque forme que ce soit, ni recevoir une autre destination que celles qui sont explicitées ci-après.

Références, description et destination des produits dérivés :

.....

.....

.....

.....

Le cocontractant doit fournir au Shom, gratuitement, deux copies des produits dérivés, le logiciel utilisé pour les afficher ou les exploiter (le cas échéant) ainsi qu'une copie de toute documentation afférente, dans les trente jours ouvrés suivant leur production. Le Shom se restreindra à une utilisation interne du logiciel et des informations fournies. Le système en état de marche fera l'objet de démonstrations gratuites si le Shom le demande.

Pourcentage de données empruntées aux produits du Shom dans les produits dérivés :

xxx % sauf dans le cas de données étrangères indiquées en annexe A.

## Appendice n° 1

### Acte d'engagement (Réf. : article 10 « sous-traitance »)

Acte d'engagement

Je soussigné,

Nom : .....Prénom : .....  
Agissant en qualité de représentant légal de la société :

SIRET N° :

Siège social :

M'engage, au nom et pour le compte de cette société, à considérer comme confidentielles les données et informations d'origine Shom qui m'ont été transmises par la société ..... en vue de la réalisation et ou de la commercialisation des produits suivants :

.....  
.....

À ce titre la société s'interdit de diffuser à des tiers ou d'exploiter, directement ou indirectement, lesdites données ou informations «© Shom».

La société s'engage à mentionner l'origine des données «© Shom» dans tous les documents dont l'élaboration aura nécessité l'utilisation desdites données.

La société s'engage à détruire les données qui lui ont été remises par la société ....., à l'issue des prestations réalisées pour le compte de cette dernière.

Date : .....

Signature : .....

## Annexe C

### Conditions financières

#### REDEVANCES

Voir les conditions commerciales dans les documents de présentation de la licence commerciale.

Selon les termes de cette licence, le cocontractant doit payer au Shom les redevances correspondant aux droits suivants :

- droit d'usage ;
- droit d'exploitation ;
- coût de mise à disposition.

#### DÉCLARATION

Ces informations doivent être suffisamment précises pour permettre le calcul de la redevance correspondant aux droits d'exploitation et sont présentées conformément aux modèles joints en appendice 1 à la présente annexe C.

#### PAIEMENT

L'euro est la monnaie de compte de la licence. Dans le cas où le cocontractant effectue sa déclaration de vente en monnaie étrangère, le taux de change pris en compte est le dernier taux de change de chancellerie connu le jour de la facturation, publié sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, dont l'adresse est la suivante :

[http://www.minefe.gouv.fr/a\\_votre\\_service/informations\\_pratiques/chancellerie/recherche.php](http://www.minefe.gouv.fr/a_votre_service/informations_pratiques/chancellerie/recherche.php).

Le Shom se réserve le droit de procéder à des vérifications des informations fournies par le cocontractant, notamment en se rendant chez le cocontractant. Ces visites ne feront l'objet d'aucun avertissement du Shom. Sur simple demande des personnes mandatées par le Shom pour accomplir ces visites, le cocontractant devra présenter l'ensemble des documents permettant de vérifier l'exactitude des déclarations faites au Shom dans le cadre de cette licence.

À la suite de l'envoi par le cocontractant de ces informations, le Shom fera parvenir au cocontractant une facture pour les droits d'exploitation dus. Cette facture devra être réglée dans les 15 jours suivant sa réception par le cocontractant.

Le non-paiement de l'un quelconque des droits dus après la période prévue constitue une cause manifeste de dénonciation de la licence. En cas de dénonciation, le cocontractant resterait néanmoins redevable au Shom des redevances non payées au titre de cette licence.

Le cocontractant est informé que :

- Le taux de TVA pour les droits d'usage est le taux de TVA en vigueur applicable aux produits numériques.
- Le taux de TVA pour les coûts de mise à disposition est celui à taux plein en vigueur à la facturation.
- Le montant des droits d'exploitation n'est pas soumis à la TVA (article 256 B, 1er alinéa, du code général des impôts – CGI).

- Les montants des droits d'usage, des droits d'exploitation et des coûts de mise à disposition sont conforme au répertoire des principaux documents contenant des informations publiques du Shom en vigueur.

Les paiements doivent être effectués par virement ou carte bancaire.

Le règlement par carte bancaire s'effectue en prenant contact avec l'agence comptable du Shom au numéro de téléphone suivant : 02 56 31 23 05.

En cas de règlement par virement, le relevé d'identité bancaire est le suivant :

<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
Titulaire du compte			
<b>Agent Comptable du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine 13, rue du Chatellier 29200 BREST - FRANCE -</b>			
Domiciliation : <b>TRESOR PUBLIC - TRESORERIE GENERALE 4 Square Marc Sangnier CS 92839 29 228 - BREST CEDEX 2 -</b>			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
<b>10071</b>	<b>29000</b>	<b>00001003512</b>	<b>59</b>
Code IBAN :		<b>FR76 1007 1290 0000 0010 0351 259</b>	
<b>BIC (Bank Identifier Code)</b>		<b>TRPUFRP1</b>	

Toutes réclamations concernant les paiements doivent être envoyées à :

Agent comptable du Shom

13 rue du Chatellier

CS 92 803

29228 BREST Cedex 2 - France

en mentionnant le numéro de la licence ou tout numéro de facture envoyée.

## Annexe C

### Appendice n° 1

### Déclaration de vente

Société .....

Numéro de licence .....

Période .....

*Pour le calcul des droits d'exploitation pour les produits dérivés numériques ou analogiques payants :*

Le cocontractant s'engage à fournir au Shom, à ses frais, aux dates suivantes :

le 15 janvier année N pour la période du 1er juillet au 31 décembre N-1,

le 15 juillet année N pour la période du 1er janvier au 30 juin année N.

une déclaration indiquant :

- les désignations, quantités et prix de vente en gros de tous les produits dérivés vendus ou téléchargés, incluant les mises à jour payantes ;
- le pourcentage des données Shom contenues dans les produits dérivés, ainsi que la liste des produits du Shom utilisés ;
- le nombre de mises à jour du produit dérivé commercialisées.

- 1 - Cette liste doit comprendre l'ensemble des références de produits dérivés indiquées dans l'annexe B (les produits dérivés du cocontractant), même si tous les produits cités n'ont pas fait l'objet de ventes pendant la période considérée. Si un produit n'a fait l'objet d'aucune vente, le nombre 0 sera porté dans la colonne «Quantité du produit dérivé vendue». Les colonnes «Prix de gros unitaire HT du produit dérivé» et, éventuellement, «remarques» seront malgré tout renseignées.
- 2 - Si le même produit est vendu à des prix différents, des lignes séparées seront utilisées pour chaque prix, les redevances devant être calculées séparément pour chacun d'eux.
- 3 - Le taux de la redevance est le taux T lié au droit d'exploitation mentionné dans l'offre commerciale.
- 4 - Le pourcentage des données du Shom est le facteur D mentionné dans l'offre commerciale pour la détermination de la redevance R.

Référence du produit dérivé	Quantité du produit dérivé vendue V	Prix de gros unitaire HT du produit dérivé P	Taux de la Redevance T	Pourcentage de données Shom D	Montant des droits de exploitation $R = V \times P \times T \times D$ ou N1/N2	Remarques

*Pour le calcul des droits d'exploitation pour des services numériques gratuits :*

À la date anniversaire de signature de la licence, le cocontractant s'engage à fournir au Shom, à ses frais, une déclaration indiquant :

- le nombre de « clics » effectués sur les pages de visualisation des produits du Shom ;
- la déclaration doit différencier le nombre de « clics » par site de diffusion (pour chaque site Internet, pour chaque application smartphone...);

en application de cette licence et de ses éventuels avenants pendant l'année civile précédente.

Site « source »	Site de diffusion	Nombre de « clic »

## Annexe D

### Personnes à contacter

#### ✓ 1. Nom des Parties

Shom (Service hydrographique et océanographique de la marine)

---

#### ✓ 2. Représentants des Parties

Point de contact au Shom : Service Marketing  
Adresse électronique : dsd-mkg@shom.fr  
N° de téléphone : 02 56 31 23 92  
N° de télécopieur : 02 98 47 11 42

Représentant du cocontractant :  
Adresse électronique :  
N° de téléphone :  
N° de télécopieur :

## Annexe 7

# Licence d'exploitation<sup>1</sup> (droits forfaitaires) des produits numériques, services et prestations du Shom

### 1. Présentation et champ d'application de la licence d'exploitation

La présente licence d'exploitation définit les droits et obligations concédés, pour les produits et les modes d'exploitation, de diffusion et de reproduction décrit à l'article 2, par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), ci-après désigné le Shom, établissement public à caractère administratif (n° SIRET 130 003 981 00011, code APE 84 11Z, n° de TVA intracommunautaire : FR 78130003981), dont le siège social est sis 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, à l'utilisateur, ci-après désigné le *licencié*.

La présente licence d'exploitation s'applique aux produits numériques, services et prestations du Shom, ci-après désignés les produits, présentés :

- sur le catalogue des produits et services de soutien aux politiques publiques et aux acteurs de la mer et du littoral ;
- sur le portail [data.shom.fr](http://data.shom.fr) ;
- dans l'espace de diffusion ;

dont la diffusion est assurée par téléchargement (ponctuel ou en nombre illimité sur une période déterminée), via un flux (sur une période déterminée) ou par l'envoi sur support physique suivant le contexte :

- via le portail [data.shom.fr](http://data.shom.fr) ;
- via le Bureau Produits et Services (Cf. Article 12) ;
- via l'espace de diffusion.

Elle doit à ce titre être expressément acceptée par le *licencié*.

Via *l'espace de diffusion*, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la *licence* ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

En conséquence, sauf contrat spécifique accepté par le Shom, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du *licencié* à cette *licence*, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le Shom et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Le fait que le Shom ne revendique pas à un moment donné l'une des présentes stipulations ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

<sup>1</sup> selon les produits et les modes d'exploitation, de diffusion et de reproduction décrits à l'article 3

Les expressions en italique sont définies à l'article 14

## 2. Objet de la licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits

La *licence* est octroyée pour l'*exploitation* des produits dans des produits dérivés et/ou des services par un *licencié* pour les produits et les modes d'exploitation, de diffusion et de reproduction décrits ci-dessous, sous réserve de s'être acquitté des droits d'exploitation correspondants. Pour une *exploitation* n'entrant pas dans le champ d'application de la présente licence, une *licence* spécifique sera établie par le Bureau Produits et Services (Cf. Article 11).

La *licence* concédée au client porte sur les produits, leurs caractéristiques et les exploitations prévues à la commande.

La *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* concède au *licencié* les droits pour les produits et pour les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion suivants :

### 2.1 Exploitation par le licencié des produits au titre :

- de l'édition de produits dérivés analogiques gratuits procurant un avantage économique indirect.

Dans le cadre de cette exploitation, est autorisé :

- la diffusion gracieuse de reproductions sur un support papier, textile ou autres supports (CD-Rom, clé USB, etc. avec fonctionnalité limitée au simple affichage) des produits ou des produits dérivés à des utilisateurs finaux.

### 2.2 Exploitation par le licencié limitée aux seuls produits, services et prestations de marée au titre :

- de la diffusion gratuite des produits dérivés numériques procurant un avantage économique indirect ;
- de la diffusion des produits ou des produits dérivés numériques via un service gratuit procurant un avantage économique indirect.

Dans le cadre de ces exploitations, sont autorisés :

- les applications smartphone, les films télévisuels, les jeux numériques, etc. intégrant les produits ;
- les sites Internet, mobiles et intranet, présentant les produits :
  - pour affichage à des fins de consultation en ligne.
- de l'édition de produits dérivés analogiques payant procurant un avantage économique direct.

**Les présentes CGU limitent cette exploitation à des produits dérivés intégrant les prédictions de marée de 10 sites au maximum.** Au-delà, un contrat est établi au titre de la *licence d'exploitation* par le Bureau Produits et Services (cf. article 11) et intégrant des CGV spécifiques.

Dans le cadre de cette exploitation est autorisé :

- la commercialisation de reproduction sur un support papier, textile ou autres supports (CD-Rom, clé USB, etc. avec fonctionnalité limitée au simple affichage) des produits ou des produits dérivés à des utilisateurs finaux.

## 3. Restrictions d'utilisation

### Autres exploitations

Le *licencié* doit, dans le cas des exploitations des produits hors champ d'application de la présente licence (Cf. Article 2), demander *une licence d'exploitation* auprès du Bureau Produits et Services (par formulaire de contact ou par courrier à l'adresse indiquée à l'article 11 « Service client »).

#### 4. Droit de propriété intellectuelle

L'intégralité des produits numériques, services et prestations du Shom, soumis à la présente licence, est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. En conséquence, toute utilisation exorbitante de la *licence* concédée au *licencié* sur les produits numériques, services et prestations du Shom est susceptible d'entraîner des poursuites à son encontre.

La *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* autorise les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion définis à l'article 2 des *produits dérivés* résultant de la fusion des *produits* du Shom avec les données du *licencié* et/ou provenant d'un autre tiers.

#### 5. Étendue des droits concédés par la licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits

##### 5.1 Étendue

Le *licencié* peut reproduire, modifier ou insérer les produits au sein d'un *produit dérivé* suivant les modes de diffusion autorisés. La *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* des produits confère au *licencié* un droit personnel et non exclusif d'utilisation pour les finalités prévues à la commande, sous réserve du paiement dû et du respect des dispositions du 5.2.

##### 5.2 Réserves

Les droits concédés au 5.1 s'appliquent sous réserve du respect des limitations visées ci-dessous :

- le *licencié* doit expressément souscrire à l'exécution de l'insertion des mentions obligatoires prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » ;
- le *licencié* ne peut céder, à un titre quelconque, les droits qu'il tient de la présente *licence* à un tiers, même à titre gratuit, ou l'y subroger totalement ou partiellement, sauf accord préalable du Shom ;
- le *licencié* doit informer l'utilisateur final des restrictions d'usage prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » et rappeler à l'utilisateur final l'interdiction d'*exploitation*.

Toute utilisation du produit non visée dans la *licence* concédée est susceptible d'entraîner une action en contrefaçon par le Shom à l'encontre du *licencié* contrefacteur.

Sans distinction des supports et des modes d'exploitation et de diffusion, le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation de ses produits. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des produits du Shom sont assumés par le *licencié*. Au cas où l'application informatique permettant l'affichage du produit fourni par le Shom s'avère défectueuse, tous les frais pouvant en découler, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

#### 6. Durée et territorialité des droits concédés par la licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits

La *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* des produits numériques, services et prestations du Shom (hors «marée») est accordée pour le monde entier et pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

La *licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits numériques, services et prestations du Shom* «marée» est accordée pour le monde entier et pour la période correspondant à celle des droits forfaitaires d'exploitation acquittés.

## 7. Obligations du licencié

### 7.1 Mentions obligatoires

#### a) Mentions du droit d'auteur

Les mentions indiquées ci-dessous, ainsi que le logo du Shom, devront figurer en toutes lettres et en caractères lisibles sur tout *produit dérivé*.

Mention obligatoire pour tout type de réutilisation sans diffusion auprès d'utilisateurs finaux :

« © Shom – année d'édition ou de référence des données – LOGO »

Mention obligatoire lors d'une diffusion auprès d'utilisateurs finaux :

« © Shom – année d'édition ou de référence des données – LOGO - reproduction interdite »

#### b) Avertissements

Le *licencié* s'engage à ce que les produits dérivés comportent, le cas échéant, en toutes lettres et en caractères lisibles, à côté de la mention du droit d'auteur et dans le crédit des contributions, l'un des avertissements ci-dessous :

- Les représentations cartographiques réalisées à partir du produit « délimitations maritimes » porteront l'avertissement suivant :  
« Cette carte constitue un produit dérivé du produit « délimitations maritimes » du Shom qui n'engage que son auteur. Les espaces maritimes représentés ne constituent pas une quelconque revendication de l'Etat français ».
- Les produits dérivés réalisés à partir des produits numériques, services et prestations du Shom issus des cartes marines du Shom porteront l'avertissement suivant :  
« Les produits dérivés proposés, élaborés à partir des cartes marines du Shom ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérifications de la part du Shom ».
- Les produits dérivés réalisés à partir des produits, services et prestations de marée du Shom porteront l'avertissement suivant :  
« Reproduction des prédictions de marées du Shom pour le(s) port(s) - non vérifiée par le Shom et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur ».

### 7.2 Contrôles

Le *licencié* reconnaît au Shom le droit de contrôler toutes les opérations entrant dans l'objet de la présente licence. A cet effet, il s'engage à autoriser aux représentants du Shom l'accès à ses installations et aux services techniques, à leur communiquer tout document nécessaire et, de manière générale, à ne pas faire obstacle par quelque moyen que ce soit à l'accomplissement de leur mission.

Le *licencié* assure, par ailleurs, aux représentants du Shom toutes facilités de contrôle auprès de ses éventuels partenaires techniques, notamment aux fournisseurs d'accès et développeurs. En outre, le *licencié* informe le Shom de tout changement de localisation de son site Internet ou mobile, de l'appellation de son application mobile...

### 7.3 Justificatifs

À titre de justificatif, le *licencié* adresse au Shom (Bureau Produits et Services, Cf. Article 12) un exemplaire de chaque document, objet de la publication mentionnée lors de la commande, ou l'adresse du site Internet ou mobile, ou de l'application mobile, prévues au titre de l'exploitation.

## 8. Responsabilité du licencié

Le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation de ses produits dans les produits dérivés et/ou suivant les modes de diffusion autorisés. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des produits sont assumés par le *licencié*.

Le *licencié* s'engage envers le Shom à informer ses clients par voie d'erratum des erreurs qu'il aura commises en reproduisant, en modifiant ou en utilisant les produits dans son *produit dérivé*.

L'erratum les corrigera et informera les clients des risques encourus à ne pas les corriger. Il dégagera explicitement et sans ambiguïté la responsabilité du Shom.

Tous les frais pouvant découler d'une erreur de reproduction, de modification ou d'insertion de produits, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

## 9. Droit moral

De manière absolue, le droit moral du Shom est réservé et le *licencié* ne peut exercer les droits qui lui sont concédés dans le cadre de la *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* que dans le strict respect de ce droit. (L.121.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Le *licencié* ne doit faire, ou permettre que ne soit faite, aucune affirmation erronée ou trompeuse à propos de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), du Bureau Hydrographique International (BHI), du Shom ou des produits du Shom.

Le *licencié* ne doit pas autoriser que le nom de l'OHI, du BHI, du Shom ou des produits du Shom, soit utilisé sans le consentement du Shom dans ses campagnes de publicité.

## 10. Sous-traitance

Le *licencié* peut recourir à de la sous-traitance pour utiliser les produits visés par sa *licence*.

Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants :

- les sous-traitants doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au *licencié* par la licence ;
- aucun sous-traitant n'a le droit d'accorder à son tour des *licences* sur les produits ou sur les produits dérivés ;
- aucun sous-traitant ne peut utiliser les produits ou les produits dérivés pour ses propres besoins ;
- aucun sous-traitant n'a le droit de sous-traiter à son tour tout ou partie des travaux qui lui ont été confiés.

Le *licencié* doit faire respecter ces conditions par chaque sous-traitant et tout manquement est une cause de dénonciation de la présente *licence*.

Le Shom, de ce fait, accorde aux sous-traitants du *licencié* la permission de stocker une copie unique des produits ou des *produits dérivés*, aussi longtemps que nécessaire pour remplir l'objectif de la sous-traitance. Il s'engage à détruire, à la fin de la prestation, les produits et les produits dérivés obtenus par l'intermédiaire du *licencié*.

Toute réutilisation par le sous-traitant ne rentrant pas dans la *licence* obtenue initialement par le *licencié* est exclue et doit faire l'objet d'une nouvelle licence.

## 11. Service client

Pour l'ouverture d'un compte, l'établissement d'une *licence* spécifique, le suivi des commandes ou pour les réclamations, le service client du Bureau Produits et Services est accessible du lundi au vendredi, de 9h à 17h, au numéro non surtaxé suivant : 02 56 31 23 12 (serveur vocal, choix 2) ou par formulaire de contact ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), Bureau Produits et Services, 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, auquel cas le Shom s'engage à expédier une réponse sous 20 jours ouvrés.

## 12. Résiliation

À défaut d'exécution par le *licencié* de l'une quelconque de ses obligations prévues aux présentes stipulations, le Shom aura la faculté de résilier la *licence* concédée, de plein droit et sans formalité judiciaire, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le *licencié* devra alors cesser immédiatement toute utilisation des œuvres concernées.

## 13. Compétence - Contestation

La présente licence est régie et interprétée en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

À défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.

## 14. Définitions

**Devis** : facture pro forma.

**Œuvre du Shom** : le Shom est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données et produits qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

**Licence** : autorisation contractuelle d'*exploitation (droits forfaitaires)* des produits numériques, services et prestations du Shom.

**Licencié** : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une *licence* d'utilisation des produits numériques, services et prestations du Shom.

**Produit(s) du Shom** : vise toutes données, tous produits et services, toutes prestations émanant du Shom protégeables par le droit d'auteur.

**Produits numériques, services et prestations du Shom** : ce terme vise les produits numériques, services et prestations décrits à l'article 1 et concernés par la présente licence suivant indications dans le barème public en vigueur.

**Produit(s) dérivé(s)** : produit, service ou prestation réalisé par le client et utilisant les produits numériques, services et prestations du Shom.

**Reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom** : Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des produits du Shom, sur une fraction non négligeable de la couverture des produits du Shom.

**Utilisation** : L'utilisation correspond à l'exploitation des produits et services du Shom pour les besoins propres d'un utilisateur. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que ces produits et services soient directement exploités ou diffusés à des tiers).

**Exploitation** : L'*exploitation* recouvre l'utilisation des produits et services du Shom en vue de l'élaboration de produits dérivés ou de services, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produit dérivés* ou services sont diffusés à des utilisateurs finaux. L'avantage économique procuré à l'utilisateur peut être direct ou indirect. A titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit à des données du Shom comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

**Reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom** : Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des *produits* du Shom, sur une fraction non négligeable de la couverture des *produits* du Shom.

**Utilisateur final** : personne physique ayant accès *aux produits numériques, services et prestations du Shom* ou aux produits dérivés du *licencié*, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

## Annexe 8

### Conditions générales de vente des produits numériques, services et prestations du Shom

#### 1. Désignation du fournisseur

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute vente, entrant dans le champ d'application défini à l'article 2, effectuée par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), ci-après désigné le Shom, établissement public à caractère administratif (n° SIRET 130 003 981 00011, code APE 84 11Z, n° de TVA intracommunautaire : FR 78130003981), dont le siège social est sis 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, auprès d'un acheteur, ci-après désigné le client.

#### 2. Champ d'application

Les présentes CGV régissent la diffusion par téléchargement (ponctuel ou en nombre illimité sur une période déterminée), via un flux (sur une période déterminée) ou sur support physique des produits numériques, services et prestations du Shom, ci-après désignés les produits, présentés :

- sur le catalogue des produits et services de soutien aux politiques publiques et aux acteurs de la mer et du littoral ;
- sur le portail [data.shom.fr](http://data.shom.fr).

dont les tarifs sont consultables sur le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur.

La diffusion, des produits définis ci-dessus, couverte par les présentes CGV est assurée suivant le contexte :

- via le portail [data.shom.fr](http://data.shom.fr) ;
- via le Bureau Produits et Services (Cf. Article 6).

Les présentes CGV sont applicables dans le cadre d'*utilisation* et d'*exploitation* lorsque les droits d'*exploitation* applicables suivant le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom sont forfaitaires et payables à la commande.

Les autres cas d'*exploitations* font l'objet d'un contrat établi par le Bureau Produits et Services (Cf. Article 7) et intégrant des CGV spécifiques.

#### 3. Application des conditions générales de vente - Opposabilité des conditions générales de vente

En conséquence, sauf contrat spécifique accepté par le Shom, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le Shom et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Shom, prévaloir contre les CGV.

Ainsi, toute condition (conditions générales d'achat, CGA) contraire opposée par le client est inopposable au Shom, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Shom ne revendique pas à un moment donné l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

#### **4. Droit de propriété intellectuelle**

L'intégralité des produits numériques, services et prestations du Shom, objet des présentes CGV, est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

#### **5. Tarification des produits**

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande. Les tarifs, qui comprennent le tarif de référence de la *licence d'utilisation* des produits numériques, prestations et services du Shom, les coefficients multiplicateurs (multipostes/multilicenciés, abonnements aux flux), le coût de mise à disposition forfaitaire par commande et, le cas échéant, les frais de mise à disposition spécifique (format, projection, support physique...) et le montant des droits d'*exploitation* forfaitaires et applicables à la commande, sont disponibles dans le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur, consultable et téléchargeable sur le site Internet du Shom ([www.shom.fr](http://www.shom.fr)).

Les tarifs sont en euros et les taxes applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Tout changement de taux pourra être répercuté sur les tarifs au jour de la commande.

En cas de différence entre les tarifs des produits indiqués dans un devis et les tarifs affichés sur le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur, seul ce dernier fera foi.

Toute fourniture dans un format, projection et/ou par un mode de diffusion différent(s) de ceux définis dans le catalogue des produits et services de soutien aux politiques publiques et aux acteurs de la mer et du littoral ou sur le portail data.Shom.fr ou dans le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur fera l'objet d'une facturation supplémentaire au titre des frais de mise à disposition spécifique.

Toute livraison sur un support physique fera également l'objet d'une facturation supplémentaire au titre des frais de port suivant le barème de l'opérateur de transport en vigueur.

#### **6. Création de compte client**

Pour pouvoir effectuer une commande, un compte client doit être ouvert au préalable auprès du Bureau Produits et Services (Cf. Article 7).

#### **7. Service client**

Pour l'ouverture d'un compte client, l'établissement d'une *licence* spécifique, le suivi des commandes ou pour les réclamations, le service client du Bureau Produits et Services est accessible du lundi au vendredi, de 9h à 17h, au numéro non surtaxé suivant : 02 56 31 23 12 (serveur vocal, choix 2) ou par formulaire de contact ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), Bureau Produits et Services, 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, auquel cas le Shom s'engage à expédier une réponse sous 20 jours ouvrés.

#### **8. Modalités de commande**

Pour passer commande, le client doit s'adresser au Bureau Produits et Services par courrier électronique à [bps@shom.fr](mailto:bps@shom.fr).

Afin d'être prise correctement en compte, la demande doit faire apparaître, le cas échéant, les éléments suivants :

- Numéro de Siret ou Siren ou RCS et/ou numéro de TVA intracommunautaire ;
- Désignation des produits, services ou description des prestations du Shom souhaités et description précise de l'**utilisation** envisagée, notamment la diffusion éventuelle, gratuite ou payante, auprès de tiers ;
- Souhait de bénéficier d'une fourniture ayant des caractéristiques (format, projection...) et/ou un mode de diffusion (support physique...) différent(s) de ceux décrits dans le catalogue des produits et services de soutien aux politiques publiques et aux acteurs de la mer et du littoral et dans le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom. Dans ce cas, une facturation supplémentaire sera établie au titre des frais de mise à disposition spécifique et des frais de port éventuels.

Un devis détaillé, reprenant les éléments ci-dessus, est adressé par le Shom au client qui doit l'accepter et le signer après avoir coché la case « J'ai pris connaissance des présentes CGV du Shom et je les accepte. ». Ces CGV sont accompagnées des conditions générales d'utilisation (CGU) liées au produit et à l'utilisation envisagée et qui doivent également être validées de la même manière.

La validité du devis est de trois mois.

La commande n'est validée que lorsqu'elle a été confirmée par l'acceptation écrite du devis, des CGV et des CGU associées et après le règlement effectif.

La confirmation de la commande entraîne pour le client l'acceptation des conditions générales de vente du Shom, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Le bénéfice de la commande est attaché au client et ne peut être cédé sans l'accord du Shom.

## **9. Modification de la commande – Annulation de la commande**

La demande de modification de la commande doit intervenir avant le paiement effectif. Dans le cas contraire toute modification de commande donne lieu à une facturation supplémentaire correspondant au coût de mise à disposition forfaitaire par commande.

L'annulation de la commande n'est plus possible après le paiement effectif.

## **10. Absence de droit de rétractation**

Il est précisé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux achats effectués par les professionnels (personne physique ou morale).

Le droit de rétractation du consommateur concerne uniquement les personnes physiques qui achètent pour leurs besoins personnels.

Toutefois, dans cette hypothèse, le client est informé qu'aucune fourniture de produits numériques, services et prestations du Shom couverts par les présentes CGV ne peut bénéficier du droit de rétractation suite à la nature même de ces produits.

En effet, l'article L.121-20-2 du code de la consommation prévoit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs. Cette disposition s'applique à la fourniture des produits numériques, services et prestations du Shom couvert par les présentes CGV, quel que soit le mode de livraison ou d'accès choisi (message électronique, téléchargement sur serveur ftp ou sur portail data.shom.fr, accès en flux via le portail.data.shom.fr, support physique).

## 11. Frais de port pour les envois postaux

Les frais de port pour les envois sont à la charge du client et sont calculés suivant le barème de l'opérateur de transport en vigueur au jour de l'acceptation du devis.

- Expéditions en France métropolitaine et hors métropole : les envois se font par colis au tarif en vigueur disponible sur demande écrite par formulaire de contact ;
- Expéditions hors métropole : les envois au départ du Shom sont déclarés sous incoterm DDU (Delivered Duty Unpaid - Rendu droits non acquittés).

## 12. Modalités de paiement

### 12.1 – Intervention du règlement

Le règlement doit être effectué préalablement à toute mise à disposition des produits. Le règlement est exigible dès l'acceptation du devis.

### 12.2 – Mode de paiement

Le paiement peut intervenir :

- par virement bancaire (voir RIB sur le devis) ;
- par carte bancaire en prenant contact avec l'agence comptable du Shom au 02 56 31 23 05 ;
- par mandat administratif (réservé aux organismes publics ou para-publics uniquement).

Pour les paiements par virement, les données enregistrées sur le compte bancaire du Shom constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées entre le client, le Shom et lesdits établissements bancaires.

Pour les paiements par carte bancaire, les données enregistrées sur le compte bancaire du Shom constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées entre le client et le Shom.

### 12.3 – Facture

Une facture sous format PDF est soit envoyée par message électronique au client, soit mise à sa disposition sur le serveur ftp dédié à sa commande. Seules les livraisons effectuées par voie postale donnent lieu à l'établissement d'une facture papier.

## 13. Livraison – Accès aux produits

### 13.1 – Modalités

La livraison ou l'accès aux produits s'effectue conformément à la commande :

- soit par la transmission directe des produits numériques du Shom à l'acquéreur par message électronique ;
- soit par Internet, via un serveur ftp sécurisé, dont l'adresse est communiquée au client par le Bureau Produits et Services dès disponibilité des produits. Ainsi, le client reçoit, dès que les produits sont disponibles, un courrier électronique contenant les paramètres du serveur ftp dédié à sa commande. Le téléchargement est alors possible pendant une période de huit jours. En l'absence de téléchargement dans le délai imparti, les produits commandés et payés sont définitivement perdus pour le client ;
- soit via le portail data.shom.fr par téléchargement ou par flux WMS, WMTS ou WFS suivant les produits. Auquel cas, une clé numérique d'accès est communiquée au client par le Bureau Produits et Services dès ouverture des droits correspondants à la facturation.

Pour ces modes de livraison et d'accès, il appartient au client de vérifier l'exactitude de l'adresse électronique fournie lors de la commande. Le Shom ne peut être tenu pour responsable d'une erreur ou d'un retard de livraison ou d'accès dus à une adresse électronique erronée.

### 13.2 – Réception – Vérification et Contrôle d'accès

Il appartient au client de vérifier l'intégrité du produit suite à son téléchargement sur le serveur ftp ou suite à la réception du message électronique et, le cas échéant, de formuler les réserves d'usage, sous huit jours, par formulaire de contact, la date de téléchargement ou de réception du message électronique étant le point de départ du délai de réclamation.

Cette vérification et le délai de formulation des réserves s'appliquent également pour les livraisons par voie postale des produits sur support physique, la date de remise effective du colis étant le point de départ du délai de réclamation, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur (colis endommagé).

Dans ce dernier cas, les réclamations doivent être formulées auprès du transporteur lors de la réception du colis (paquet endommagé, retard de livraison par rapport à une date d'envoi...). Le Shom ne serait être responsable d'une faute commise par le transporteur.

La réclamation peut donner lieu à échange ou remboursement si le Shom est à l'origine d'une erreur sur le contenu de la commande. En cas d'erreur de la part du Shom, les frais de port de retour sont à sa charge.

Le délai de formulation des réserves s'applique également pour les accès aux produits sur le portail data.Shom.fr, la date de réception du message électronique contenant la clé d'accès étant le point de départ du délai de réclamation.

La preuve de la date de remise effective du colis, de réception du message électronique contenant le fichier du produit, du téléchargement sur le serveur ftp ou de réception du message électronique précisant la clé d'accès incombe au client.

Le Shom ne peut être tenu pour responsable d'un mauvais fonctionnement de la connexion Internet du client, d'une perte de fichier déjà téléchargé par le client ou d'un mauvais fonctionnement du matériel du client.

Il appartient au client de fournir toute justification sur la réalité des vices ou anomalies constatés sur les produits.

### 13.3 – Délais

Les délais de livraison ou d'accès aux produits sont donnés à titre indicatif et sont de trente jours ouvrables au maximum à compter de la date de règlement effectif.

Nonobstant ce qui précède, les cas de dépassement de délai de livraison ou d'accès ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts.

Toutefois, si trente jours après la date indicative de livraison ou d'accès, le produit n'a pas été livré ou n'est pas accessible pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie ; l'acquéreur pourra obtenir restitution de son paiement à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

Le Shom tiendra le client informé, en temps opportun, des événements entrant dans le champ des cas de force majeure.

En toute hypothèse, la livraison ou l'accès dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le Shom, quelle qu'en soit la cause.

La disponibilité des produits par téléchargement sur le site sécurisé ftp est de huit jours maximum à compter de la réception du courrier électronique contenant les paramètres du serveur ftp dédié à la commande. Passé ce délai, les produits sont retirés du site.

## 14. Compétence - Contestation

Ces CGV sont régies et interprétées en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

À défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.

## 15. Données personnelles – Droit d'accès

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et liberté », le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données le concernant nécessaires au traitement de ses commandes.

Pour exercer l'un de ces droits, le client devra s'adresser par formulaire de contact ou par courrier postal à l'adresse : Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2.

## 16. Définitions

**Devis** : facture pro forma.

**Œuvre du Shom** : le Shom est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données et produits qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

**Force majeure** : Une partie n'est pas tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations dans la mesure où elle prouve : que cette non-exécution a été due à un empêchement indépendant de sa volonté ; et qu'elle ne pouvait pas raisonnablement être tenue de prévoir cet empêchement et ses effets sur son aptitude à exécuter ses obligations issues des présentes CGV ; et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement éviter ou surmonter cet empêchement ou à tout le moins, ses effets.

Un empêchement dans le sens du paragraphe ci-dessus peut résulter des événements tels que les événements ci-après, cette énumération n'étant pas limitatives : la guerre, la guerre civile, l'émeute, le sabotage, les cataclysmes naturels, les explosions, l'incendie, la panne informatique de longue durée, les grèves, les accidents...

**Licence** : autorisation contractuelle d'*utilisation* ou d'*exploitation des produits numériques, services et prestations du Shom* soumise aux présentes CGV.

**Licencié** : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une *licence d'utilisation des produits numériques, services et prestations du Shom*.

**Produit(s) du Shom** : vise toutes données, tous produits et services, toutes prestations émanant du Shom protégeables par le droit d'auteur.

**Produits numériques, services et prestations du Shom** : ce terme vise dans le cadre des présentes CGV, les produits numériques, services et prestations décrits à l'article 2.

**Produit dérivé** : produit, service ou prestation réalisé par le client et utilisant *les produits numériques, services et prestations du Shom*.

**Utilisation** : L'utilisation correspond à l'exploitation des produits et services du Shom pour les besoins propres d'un utilisateur. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que ces produits et services soient directement exploités ou diffusés à des tiers).

**Exploitation** : L'exploitation recouvre l'utilisation des produits et services du Shom en vue de l'élaboration de *produits dérivés* ou de services, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produit dérivés* ou services sont diffusés à des *utilisateurs finaux*. L'avantage économique procuré au l'utilisateur peut être direct ou indirect. A titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit à des données du Shom comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

**Utilisateur final** : personne physique ayant accès aux *produits numériques, services et prestations du Shom* ou aux produits dérivés du licencié, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

## Annexe 9

### Conditions générales de vente et d'utilisation de l'espace de diffusion

#### 1. Dispositions générales

Le site diffusion.shom.fr, ci-après désigné le site, est édité par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), ci-après désigné le Shom, établissement public à caractère administratif (n° SIRET 130 003 981 00011, code APE 84 11Z, n° de TVA intracommunautaire : FR 78130003981), dont le siège social est sis 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2.

L'hébergeur du site est l'éditeur lui-même, dont le siège social est indiqué ci-dessus et dont le numéro de téléphone est 02 56 31 23 12 (serveur vocal, choix 3).

Le site est d'accès libre et gratuit à tout internaute. Il a pour objet l'accès à un certain nombre de produits et services entrant dans le périmètre de la mission de service public à caractère administratif du Shom, ainsi que la vente aux internautes, ci-après désignés les clients, de produits et services. L'ensemble des produits et services, désignés ci-après les produits, sont diffusés dans l'espace de diffusion, ci-après désigné espace de diffusion. Les clients sont des particuliers ou des professionnels, et peuvent avoir la qualité de consommateur.

Les documents proposés sur le site ne peuvent pas faire l'objet de l'exercice, par le public, d'un droit d'accès aux documents administratifs institué par la loi du 17/07/1978, ou à l'information environnementale institué par l'article L 142-1 du code de l'environnement.

#### 2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGV/CGU) régissent la diffusion des produits présentés sur les pages de l'espace de diffusion dont les tarifs sont consultables sur les pages « description » des produits et sur le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur.

La diffusion des produits s'effectue via une possibilité de téléchargements en nombre illimité sur une période de 12 mois à compter de la date de paiement effectif via un téléchargement ponctuel (one shot) ou via un accès en flux. La livraison des cartes sur support papier se fait par envoi de colis postal.

Les présentes CGV/CGU sont applicables dans le cadre d'une utilisation des produits telle que définie à l'article 18 des présentes CGV/CGU.

Pour le produit « 100 ports calculés (offre de base) », les présentes CGV/CGU sont applicables également à certaines exploitations définies dans la licence d'exploitation afférente au produit « 100 ports calculés (offre de base) ».

Les autres exploitations des produits font l'objet d'un contrat établi par le Bureau Produits et Services (Cf. Article 9) et intégrant des CGV/CGU spécifiques.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (CGV/CGU) définissent l'ensemble des règles et des restrictions applicables à l'utilisation de l'espace de diffusion et à la vente sur ce même espace de diffusion. **En revanche, elles ne couvrent pas les conditions d'utilisation des produits diffusés et commercialisés dans l'espace de diffusion qui sont définies par les licences afférentes à chacun de ces produits.**

### **3. Application des conditions générales de vente et d'utilisation - Opposabilité des conditions générales de vente et d'utilisation**

En conséquence, sauf contrat spécifique accepté par le Shom, le fait de passer commande dans l'espace de diffusion implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV/CGU, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le Shom et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Shom, prévaloir contre les CGV/CGU.

Cette acceptation consiste dans le fait, pour le client, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les Conditions Générales de vente ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

Ainsi, toute condition (conditions générales d'achat, CGA) contraire opposée par le client est inopposable au Shom, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Shom ne revendique pas à un moment donné l'une des présentes CGV/CGU ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### **4. Droits de propriété intellectuelle**

Sauf mention contraire, l'intégralité du contenu des pages éditoriales et des documents diffusés par le site appartient à l'éditeur et est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Ainsi, toute copie des logos, contenus textuels, pictographiques ou vidéos, sans que cette énumération ne soit limitative, est rigoureusement interdite et s'apparente à de la contrefaçon. Tout client qui se rendrait coupable de contrefaçon serait susceptible de voir son compte client supprimé sans préavis ni indemnité et sans que cette suppression ne puisse lui être constitutive d'un dommage, sans réserve d'éventuelles poursuites judiciaires ultérieures à son encontre, à l'initiative de l'éditeur du présent site.

Les produits diffusés via l'espace de diffusion disposent de leur propre Licence qui doit être expressément acceptée par le Client. Cette acceptation consiste dans le fait, pour le client, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la licence ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

Le Client est responsable de toute reproduction ou communication non autorisée des produits, que celles-ci résultent de sa faute ou de sa négligence.

### **5. Limite de responsabilité du Shom**

Le Shom peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution des présentes CGV/CGU est imputable, soit à l'internaute ou au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers aux présentes CGV/CGU, soit à un cas de *force majeure* tel que défini à l'article 18.

Les liens hypertextes présents sur le présent site peuvent renvoyer sur d'autres sites Internet auxquels cas la responsabilité du Shom ne saurait être engagée si le contenu de ces sites contrevient aux législations en vigueur. De même la responsabilité du Shom ne saurait être engagée si la visite, par l'internaute, de l'un de ces sites, lui causait un préjudice.

## **6. Création de compte client**

L'accès en consultation des produits présentés dans l'espace de diffusion est libre, en revanche, toute commande en ligne nécessite l'inscription préalable du client dans l'espace de diffusion. Cette inscription entraîne la création automatique d'un espace personnel et d'un compte client.

Cette inscription s'effectue au moyen d'un formulaire comprenant des informations personnelles : prénom, nom, adresse mail, téléphone, ainsi que le nom de la société pour les professionnels.

Le compte doit être créé au nom du client et, s'il s'agit d'une personne morale, sous sa raison sociale. Le Shom ne saurait être tenu responsable des abus de personnalité morale.

Le client s'engage à ce que les informations fournies lors de son inscription soient exactes.

Lors de son inscription, le client est invité à indiquer son adresse mail (identifiant) et à choisir un mot de passe. Ce mot de passe constitue la garantie de la confidentialité des informations contenues dans la rubrique « mon compte » et le client s'interdit donc de le transmettre ou de le communiquer à un tiers. A défaut, le Shom ne pourra être tenu pour responsable des accès non autorisés au compte d'un client.

Un message électronique de confirmation est envoyé au client à la création de son compte.

Le Shom se réserve le droit exclusif de supprimer le compte de tout client qui aurait contrevenu aux présentes conditions générales (notamment mais sans que cet exemple n'ait un quelconque caractère exhaustif, lorsque le client aura fourni sciemment des informations erronées, lors de son inscription et de la constitution de son espace personnel). Ladite suppression ne sera pas susceptible de constituer un dommage pour le client exclu qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Cette exclusion n'est pas exclusive de la possibilité, pour l'éditeur, d'entreprendre des poursuites d'ordre judiciaire à l'encontre du client, lorsque les faits l'auront justifié.

## **7. Sécurité**

Les mots de passe et identifiant sont personnels et le client s'engage à ne pas les divulguer. A ce titre, le client est seul responsable de leur utilisation. Toute tentative de substitution de mot de passe ou d'identifiant d'un autre client est strictement interdite.

Le Client reconnaît que, pour le bon fonctionnement de son espace personnel et de son compte client, il doit accepter les « cookies » en paramétrant comme il se doit son navigateur Internet.

Le client reconnaît à travers les présentes conditions générales être entièrement responsable de la confidentialité des informations de son compte client et s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers.

Il s'engage à avertir le Shom dans les plus brefs délais de toute utilisation irrégulière ou illicite de son compte client dont il aurait connaissance.

## **8. Traitement des données à caractère personnel – Droit d'accès**

Les internautes disposent de la libre faculté de fournir des informations personnelles les concernant. La fourniture d'informations personnelles n'est pas indispensable pour la navigation sur le site. En revanche, la création d'un compte client suppose la collecte, par le Shom, d'un certain nombre d'informations personnelles concernant l'internaute. Ainsi, les internautes ne souhaitant pas fournir les informations nécessaires à l'utilisation des services offerts par le présent site ainsi que, le cas échéant, nécessaires à la création d'un compte client, ne pourront ni utiliser certains services proposés par le Shom, ni passer commande sur le présent site.

Les informations personnelles récoltées sont nécessaires à la bonne administration des services proposés sur le présent site. Ces informations personnelles sont conservées par le Shom en cette unique qualité, et le Shom s'engage à ne pas les utiliser dans un autre cadre, ni à les transmettre à des tiers, hors accord express des clients ou cas prévus par la loi.

Les informations personnelles de tous les clients inscrits sur le présent site sont sauvegardées pour une durée d'1 an, durée raisonnable nécessaire à la bonne administration du site et à une utilisation normale de ces informations. Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à cette dernière, le client dispose d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification des informations personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, le client doit en faire la demande auprès de l'éditeur du présent site, par notre formulaire de contact, ou encore par courrier postal à l'adresse du siège de l'éditeur mentionnée à l'article 1 des présentes conditions générales.

En fonction des choix émis lors de son inscription, le client est susceptible de recevoir des informations à caractère informatif et commercial de la part du Shom. Le client a la possibilité à tout instant de revenir sur ses choix en les rectifiant dans son espace personnel.

#### *Collecte des cookies*

Afin de permettre à l'internaute une navigation optimale sur le présent site ainsi qu'un meilleur fonctionnement des différentes interfaces et applications, l'éditeur pourra procéder à l'implantation d'un cookie sur le poste informatique de l'internaute. Ce cookie permet de stocker des informations relatives à la navigation sur le site (date, page, heures), ainsi que les éventuelles données saisies par l'internaute au cours de sa visite (recherches, login, email, mot de passe). Ce cookie a vocation à être conservés sur le poste informatique de l'internaute pour une durée variable allant jusqu'à 1 an, et pourra être lu et utilisé par l'éditeur lors d'une visite ultérieure de l'internaute sur le présent site.

En outre, l'éditeur se réserve le droit de collecter de façon anonyme l'adresse IP (Internet Protocol) publique de l'internaute. Cette adresse IP sera conservée pour la même durée que le cookie et ne sera destinée qu'à permettre une bonne administration des services proposés sur le présent site.

L'internaute dispose de la possibilité de bloquer, modifier la durée de conservation, ou supprimer ce cookie via l'interface de son navigateur (généralement : outils ou options / vie privée ou confidentialité). Dans un tel cas, la navigation sur le présent site ne sera pas optimisée. Si la désactivation systématique des cookies sur le navigateur de l'internaute l'empêche d'utiliser certains services ou fonctionnalités fournis par l'éditeur, ce dysfonctionnement ne saurait en aucun cas constituer un dommage pour l'internaute qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

L'internaute a aussi la possibilité de supprimer les cookies préalablement présents sur son ordinateur, en se rendant dans le menu de son navigateur prévu à cet effet (généralement, outils ou options / vie privée ou confidentialité). Une telle action n'a pas d'incidence pour la navigation sur le présent site, mais elle fait perdre tout le bénéfice apporté par le cookie. Dans ce cas, l'internaute devra à nouveau saisir toutes les informations le concernant.

## **9. Service client**

Pour toute réclamation, le service client de l'espace de diffusion est accessible par courriel à l'adresse [diffusion-support@shom.fr](mailto:diffusion-support@shom.fr). Le Shom s'engage à expédier une réponse sous 8 jours ouvrés.

## **10. Tarification des produits**

Les produits sont facturés aux tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande. Les tarifs sont indiqués dans l'espace de diffusion sur les pages descriptives des produits et sont également visibles sur la page récapitulative de la commande. Par ailleurs, ils sont disponibles dans le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur, consultable et téléchargeable sur le site Internet du Shom ([www.shom.fr](http://www.shom.fr)).

Les tarifs sont en euros et les taxes applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Tout changement de taux pourra être répercuté sur les tarifs au jour du paiement effectif.

Le prix des cartes papier est le tarif « éditeur » conformément aux dispositions de la loi 81-766 du 10 août 1981

## **11. Modalités de commande**

Afin de passer commande dans l'espace de diffusion, le client sélectionne un ou plusieurs produits et les ajoute à son panier en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Dès lors que le client estime sa commande complète, il clique sur le bouton « Mon panier » afin d'être redirigé sur une page récapitulant la désignation, le prix public unitaire HT et la quantité de chaque produit choisi ainsi que le montant total de la commande HT et TTC et celui de la TVA et, s'il y a lieu, le coût de la livraison TTC.

Le client continue le processus de commande, en cliquant sur le bouton « Commander » et en étant redirigé sur une page d'identification sur laquelle il peut, soit saisir son identifiant et son mot de passe si il a déjà procédé à la création de son compte client, soit renseigner les champs du formulaire de création de compte client.

Le client après avoir cliqué sur le bouton « Continuer », doit accepter les termes des présentes CGV/CGU et des licences correspondantes au(x) produit(s) commandé(s).

Le client clique sur le bouton « Continuer » et la page « Validation de la commande » s'affiche. Elle récapitule l'ensemble de la commande.

Il appartient au client de contrôler la conformité des prix lors de la validation de la commande.

Le client clique sur le bouton « Continuer ». Le client est alors redirigé vers la page « Paiement de la commande » où il doit sélectionner son mode de paiement.

Après avoir cliqué sur la touche « Paiement », le client peut choisir le paiement par CB via Paybox, le paiement par virement ou mandat administratif.

Après le paiement effectif de la commande, le client reçoit un mél de confirmation.

## **12. Modification de la commande – Annulation de la commande**

La modification de la commande doit intervenir avant le paiement effectif.

L'annulation de la commande n'est plus possible après le paiement effectif.

## **13. Droit de rétractation**

### **13.1 – Contenu et champ d'application du droit de rétractation**

Il est précisé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux achats effectués par les professionnels (personne physique ou morale).

Le droit de rétractation du consommateur concerne uniquement les personnes physiques qui achètent pour leurs besoins personnels.

Le consommateur dispose alors d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sans avoir de motif à indiquer. Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat pour les contrats de services, et de la réception du bien, ou du dernier bien livré en cas de commandes de plusieurs produits vendus et expédiés. Ce délai expiré, le client ne dispose plus de ce droit de rétractation. Lorsque ce délai expire un week-end, jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au prochain jour ouvrable.

Toutefois, l'article L.221-28 du code de la consommation prévoit que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé, après accord préalable du consommateur et renoncement exprès à son droit à rétractation, avant la fin du délai de rétractation. La renonciation expresse du droit de rétractation consiste dans le fait, pour le client, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la licence et des conditions générales de vente ci-dessus et en conséquence **reconnait expressément renoncer à mon droit à rétractation pour l'acquisition de produits numériques non fournis sur support matériel** ».

### 13.2 – Modalités et effets de droit de rétractation

Lorsque le droit de rétractation est applicable (cartes sur support papier), le consommateur peut l'exercer en informant le Shom par voie postale à l'adresse Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), Service espace de diffusion, 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2 en utilisant ce formulaire ou tout autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. Le formulaire de rétractation sera aussi mis à disposition du consommateur dans le courriel de confirmation de la commande.

Le consommateur renvoie ou restitue les biens au Shom à ses frais et au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter. La responsabilité du consommateur ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le Shom rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison standard, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le Shom est informé de la décision de rétractation du consommateur. Le Shom peut différer le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu le bien ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le moyen de paiement du remboursement est le même que celui utilisé lors de la commande initiale, sauf si le consommateur convient expressément d'un moyen différent. Ce remboursement ne doit pas occasionner de frais supplémentaires pour le consommateur.

## 14. Informations relatives au paiement

### 14.1 – Intervention du règlement

Le règlement doit être effectué préalablement à toute mise à disposition des produits, soit par carte bancaire via Paybox, soit par virement ou mandat administratif.

### 14.2 – Mode de paiement

Concernant le paiement par carte bancaire et virement, les données enregistrées sur le compte bancaire du Shom constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées entre le client et le Shom.

Les paiements par carte bancaire se font au moyen de transactions sécurisées fournies par le prestataire Paybox. Le paiement étant effectué directement entre le prestataire Paybox et

l'établissement bancaire du client, l'éditeur n'a accès à aucune donnée relative aux moyens de paiement du client.

### 14.3 – Confirmation de paiement

Après règlement effectif, le client reçoit la validation de la commande par message électronique.

## 15. Modalités d'accès et de livraison des produits

### 15.1 – Modalités

L'accès aux produits ou leur livraison s'effectue conformément à la commande sur les pages de l'espace de diffusion.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude des adresses (électronique et postale) fournies lors de la commande. Le Shom ne peut être tenu pour responsable d'une erreur ou d'un retard d'accès ou de livraison dus à une adresse erronée.

### 15.2 – Délais d'accès et de livraison

- Pour les produits numériques fournis sur un support non matériel :

L'accès aux produits (ouverture des droits pour le téléchargement ou l'accès en flux) est effectif et concomitant à l'envoi du message électronique de validation de la commande.

Nonobstant ce qui précède, les cas de dépassement de délai d'accès ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts.

Toutefois, si 15 jours après l'envoi du message électronique de validation de la commande, le produit n'est toujours pas accessible pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie ; le client pourra obtenir restitution de son paiement à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

En toute hypothèse, l'accès dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le Shom, quelle qu'en soit la cause.

La période, en fonction de l'abonnement souscrit, de disponibilité des produits en téléchargement ou en flux dans l'espace de diffusion est à compter de la réception du courrier électronique de confirmation de paiement. Passé ce délai, l'accès aux produits par le client n'est plus possible.

- Pour les produits analogiques :

Le délai indicatif d'expédition des articles est en moyenne de 48 heures ouvrées (fabrication + préparation du colis) + le délai de livraison postale.

En tout état de cause, le délai maximal de livraison par colis postal est de trente jours à compter de la date de la commande.

Pour les expéditions hors du territoire de l'union européenne, les éventuels frais de douane ou taxes locales sont à la charge du destinataire.

Conformément à l'article L216-5 du code de la consommation, tout risque de perte ou d'endommagement des biens est transféré au consommateur au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur prend physiquement possession de ces biens.

### 15.3 – Réception – Vérification

Il appartient au client de vérifier l'intégrité du produit suite à son téléchargement, à l'accès en flux sur l'espace de diffusion ou à la réception de la livraison et, le cas échéant, de formuler les réserves

d'usage, sous huit jours, par formulaire de contact ou encore par courrier postal au Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), Service espace de diffusion, 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, la date de téléchargement ou la réception de la livraison étant le point de départ du délai de réclamation.

Le délai de formulation des réserves s'applique également pour l'accès aux produits (accès au téléchargement ou en flux) dans l'espace de diffusion, la date de réception du message électronique de confirmation de paiement étant le point de départ du délai de réclamation.

La preuve de la date du téléchargement, d'accès en flux sur l'espace de diffusion, de réception de la livraison, ou de réception du message électronique de confirmation de paiement incombe au client.

Le Shom ne peut être tenu pour responsable d'un mauvais fonctionnement de la connexion Internet du client, d'une perte de fichier déjà téléchargé par le client ou d'un mauvais fonctionnement du matériel du client pour la visualisation des produits en flux par exemple.

Il appartient au client de fournir toute justification sur la réalité des vices ou anomalies constatés sur les produits.

L'éditeur s'engage à délivrer au client le produit commandé si la défaillance se révèle être de sa responsabilité, soit en corrigeant l'anomalie technique afin de permettre un nouveau téléchargement ou un nouvel accès en flux, soit en expédiant au client le produit sur un support physique (cédérom, DVD...), ou en réexpédiant au client le produit analogique.

## 16. Compétence - Contestation

Ces CGV/CGU sont régies et interprétées en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

A ce titre, en application des articles L 111-1 et R 111-1 du code de la consommation, le consommateur peut demander le concours d'un médiateur de la consommation.

À défaut d'accord ou de règlement amiable, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.

## 17. Garanties légales

Le client consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité **pour l'achat de bien corporels** dans les conditions des articles L.217-4 et suivants du code de la consommation et de la garantie des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Si le client rencontre un problème avec un produit vendu sur l'espace de diffusion du Shom, il peut contacter le service client visé à l'article 9 des présentes conditions générales de vente.

Lorsque le client agit en garantie légale de conformité :

- il bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du code de la consommation ;
- il est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du bien, sauf pour les biens d'occasion pour lesquels il est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien seulement durant les six (6) mois suivant la délivrance du bien.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le client peut décider de mettre en œuvre la garantie des vices cachés au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente (article 1644 du code civil).

## 18. Définitions

**Devis** : facture pro forma.

**Œuvre du Shom** : le Shom est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données et produits qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

**Force majeure** : Une partie n'est pas tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations dans la mesure où elle prouve : que cette non-exécution a été due à un empêchement indépendant de sa volonté ; et qu'elle ne pouvait pas raisonnablement être tenue de prévoir cet empêchement et ses effets sur son aptitude à exécuter ses obligations issues des présentes CGV/CGU ; et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement éviter ou surmonter cet empêchement ou à tout le moins, ses effets.

Un empêchement dans le sens du paragraphe ci-dessus peut résulter des événements tels que les événements ci-après, cette énumération n'étant pas limitatives : la guerre, la guerre civile, l'émeute, le sabotage, les cataclysmes naturels, les explosions, l'incendie, la panne informatique de longue durée, les grèves, les accidents...

**Licence** : autorisation contractuelle d'*utilisation* ou d'*exploitation des produits, services et prestations du Shom* soumise aux présentes CGV/CGU.

**Licencié** : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence de réutilisation *des produits, services et prestations du Shom*.

**Produit(s) du Shom** : vise toutes données, tous produits et services, toutes prestations émanant du Shom protégeables par le droit d'auteur et notamment ceux décrits à l'article 2.

**Produit dérivé** : produit, service ou prestation réalisé par le client et utilisant *les produits, services et prestations du Shom*.

**Utilisation** : L'utilisation correspond à l'exploitation des produits et services du Shom pour les besoins propres d'un utilisateur. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que ces produits et services soient directement exploités ou diffusés à des tiers).

**Exploitation** : L'exploitation recouvre l'utilisation des produits et services du Shom en vue de l'élaboration de *produits dérivés* ou de services, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produit dérivés* ou services sont diffusés à des utilisateurs finaux. L'avantage économique procuré à l'utilisateur peut être direct ou indirect. À titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit à des données du Shom comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

**Utilisateur final** : personne physique ayant accès aux *produits, services et prestations du Shom* ou aux *produits dérivés* du *licencié*, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

## Annexe 10

### Licence publique Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International

Lorsque Vous exercez les Droits accordés par la licence (définis ci-dessous), Vous acceptez d'être lié par les termes et conditions de la présente Licence publique Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (la « Licence publique »). Dans la mesure où la présente Licence publique peut être interprétée comme un contrat, Vous bénéficiez des Droits accordés par la licence en contrepartie de Votre acceptation des présents termes et conditions, et le Donneur de licence Vous accorde ces droits en contrepartie des avantages que lui procure le fait de mettre à disposition l'Œuvre sous licence en vertu des présents termes et conditions.

#### Article 1 - Définitions

- a. **Œuvre dérivée** signifie œuvre protégée par les Droit d'auteur et droits connexes, dérivée ou adaptée de l'Œuvre sous licence et dans laquelle l'Œuvre sous licence est traduite, retouchée, arrangée, transformée, ou modifiée de telle façon que l'autorisation du Donneur de licence est nécessaire, conformément aux dispositions des Droit d'auteur et droits connexes. Dans le cas de la présente Licence publique, lorsque l'Œuvre sous licence est une œuvre musicale, une représentation publique ou un enregistrement sonore, la synchronisation de l'Œuvre sous licence avec une image animée sera considérée comme une Œuvre dérivée aux fins de la présente Licence publique.
- b. **Licence d'Œuvre dérivée** signifie licence par laquelle Vous accordez Vos Droit d'auteur et droits connexes portant sur Vos contributions à l'Œuvre dérivée, selon les termes et conditions de la présente Licence publique.
- c. **Licence compatible BY-SA** signifie licence figurant à l'adresse suivante [creativecommons.org/compatiblelicenses](https://creativecommons.org/compatiblelicenses), approuvée par Creative Commons comme étant essentiellement équivalente à la présente Licence publique.
- d. **Droit d'auteur et droits connexes** signifie droit d'auteur et/ou droits connexes incluant, notamment, la représentation, la radio et télédiffusion, l'enregistrement sonore et le Droit sui generis des producteurs de bases de données, quelle que soit la classification ou qualification juridique de ces droits. Dans le cadre de la présente Licence publique, les droits visés à l'Article [2\(b\)\(1\)-\(2\)](#) ne relèvent ni du Droit d'auteur ni de droits connexes.
- e. **Mesures techniques efficaces** signifie mesures techniques qui, en l'absence d'autorisation expresse, ne peuvent être contournées dans le cadre de lois conformes aux dispositions de l'Article 11 du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur adopté le 20 Décembre 1996 et/ou d'accords internationaux de même objet.
- f. **Exceptions et limitations** signifie utilisation loyale et équitable (*fair use* et *fair dealing*) et/ou toute autre exception ou limitation applicable à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence.
- g. **Éléments de licence** signifie les composantes de la licence figurant dans l'intitulé de la Licence publique Creative Commons. Les éléments de la présente Licence publique sont : Attribution et Partage dans les mêmes conditions.
- h. **Œuvre sous licence** signifie œuvre littéraire ou artistique, base de données ou toute autre œuvre pour laquelle le Donneur de licence a recours à la présente Licence publique.
- i. **Droits accordés par la licence** signifie droits qui Vous sont accordés selon les termes et conditions d'utilisation définis par la présente Licence publique, limités aux Droit d'auteur et droits connexes applicables à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence et que le Donneur de licence a le droit d'accorder.
- j. **Donneur de licence** signifie un individu ou une entité octroyant la présente Licence publique et les droits accordés par elle.

- k. **Partager** signifie mettre une œuvre à la disposition du public par tout moyen ou procédé qui requiert l'autorisation découlant des Droits accordés par la licence, tels que les droits de reproduction, de représentation au public, de distribution, de diffusion, de communication ou d'importation, y compris de manière à ce que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement.
- l. **Droit sui generis des producteurs de bases de données** signifie droits distincts du droit d'auteur résultant de la Directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 1996 sur la protection juridique des bases de données, ainsi que tout autre droit de nature équivalente dans le monde.
- m. **Vous** (preneur de licence) se rapporte à tout individu ou entité exerçant les Droits accordés par la licence. **Votre** et **Vos** renvoient également au preneur de licence.

## Article 2 - Champ d'application de la présente Licence publique

### a. Octroi de la licence

1. Sous réserve du respect des termes et conditions d'utilisation de la présente Licence publique, le Donneur de licence Vous autorise à exercer pour le monde entier, à titre gratuit, non sous-licenciable, non exclusif, irrévocable, les Droits accordés par la licence afin de :
  - A. reproduire et Partager l'Œuvre sous licence, en tout ou partie ; et
  - B. produire, reproduire et Partager l'Œuvre dérivée.
2. Exceptions et limitations. Afin de lever toute ambiguïté, lorsque les Exceptions et limitations s'appliquent à Votre utilisation, la présente Licence publique ne s'applique pas et Vous n'avez pas à Vous conformer à ses termes et conditions.
3. Durée. La durée de la présente Licence publique est définie à l'Article [6\(a\)](#).
4. Supports et formats : modifications techniques autorisées. Le Donneur de licence Vous autorise à exercer les Droits accordés par la licence sur tous les supports et formats connus ou encore inconnus à ce jour, et à apporter toutes les modifications techniques que ceux-ci requièrent. Le Donneur de licence renonce et/ou accepte de ne pas exercer ses droits qui pourraient être susceptibles de Vous empêcher d'apporter les modifications techniques nécessaires pour exercer les Droits accordés par la licence, y compris celles nécessaires au contournement des Mesures techniques efficaces. Dans le cadre de la présente Licence publique, le fait de ne procéder qu'à de simples modifications techniques autorisées selon les termes du présent Article [2\(a\)\(4\)](#) n'est jamais de nature à créer une Œuvre dérivée.
5. Utilisateurs en aval.
  - A. Offre du Donneur de licence – Œuvre sous licence. Chaque utilisateur de l'Œuvre sous licence reçoit automatiquement une offre de la part du Donneur de licence lui permettant d'exercer les Droits accordés par la licence selon les termes et conditions de la présente Licence publique.
  - B. Offre additionnelle du Donneur de licence – Œuvre dérivée. Chaque utilisateur d'une Œuvre dérivée reçoit automatiquement une offre du Donneur de licence lui permettant d'exercer les Droits accordés par la licence sur l'Œuvre dérivée selon les termes et conditions de la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez.
  - C. Pas de restrictions en aval pour les utilisateurs suivants. Vous ne pouvez proposer ou imposer des termes et conditions supplémentaires ou différents, ou appliquer quelque Mesure technique efficace que ce soit à l'Œuvre sous licence si ceux(celles)-ci sont de nature à restreindre l'exercice des Droits accordés par la licence aux utilisateurs de l'Œuvre sous licence.
6. Non approbation. Aucun élément de la présente Licence publique ne peut être interprété comme laissant supposer que le preneur de licence ou que l'utilisation qu'il fait de l'Œuvre sous licence est lié à, parrainé, approuvé, ou doté d'un statut officiel par le

Donneur de licence ou par toute autre personne à qui revient l'attribution de l'Œuvre sous licence, comme indiqué à l'Article [3\(a\)\(1\)\(A\)\(i\)](#).

**b. Autres droits**

1. Les droits moraux, tel que le droit à l'intégrité de l'œuvre, ne sont pas accordés par la présente Licence publique, ni le droit à l'image, ni le droit au respect de la vie privée, ni aucun autre droit de la personnalité ou apparenté ; cependant, dans la mesure du possible, le Donneur de licence renonce et/ou accepte de ne pas faire valoir les droits qu'il détient de manière à Vous permettre d'exercer les Droits accordés par la licence.
2. Le droit des brevets et le droit des marques ne sont pas concernés par la présente Licence publique.
3. Dans la mesure du possible, le Donneur de licence renonce au droit de collecter des redevances auprès de Vous pour l'exercice des Droits accordés par la licence, directement ou indirectement dans le cadre d'un régime de gestion collective facultative ou obligatoire assorti de possibilités de renonciation quel que soit le type d'accord ou de licence. Dans tous les autres cas, le Donneur de licence se réserve expressément le droit de collecter de telles redevances.

### **Article 3 – Conditions d'utilisation de la présente Licence publique**

L'exercice des Droits accordés par la licence est expressément soumis aux conditions suivantes.

**a. Attribution.**

1. Si Vous partagez l'Œuvre sous licence (y compris sous une forme modifiée), Vous devez :
  - A. conserver les informations suivantes lorsqu'elles sont fournies par le Donneur de licence avec l'Œuvre sous licence :
    - i. identification du(des) auteur(s) de l'Œuvre sous licence et de toute personne à qui revient l'attribution de l'Œuvre sous licence, dans la mesure du possible, conformément à la demande du Donneur de licence (y compris sous la forme d'un pseudonyme s'il est indiqué) ;
    - ii. l'indication de l'existence d'un droit d'auteur ;
    - iii. une notice faisant référence à la présente Licence publique ;
    - iv. une notice faisant référence aux limitations de garantie et exclusions de responsabilité ;
    - v. un URI ou un hyperlien vers l'Œuvre sous licence dans la mesure du possible ;
  - B. Indiquer si Vous avez modifié l'Œuvre sous licence et conserver un suivi des modifications précédentes ; et
  - C. Indiquer si l'Œuvre sous licence est mise à disposition en vertu de la présente Licence publique en incluant le texte, l'URI ou l'hyperlien correspondant à la présente Licence publique.
2. Vous pouvez satisfaire aux conditions de l'Article [3\(a\)\(1\)](#) dans toute la mesure du possible, en fonction des supports, moyens et contextes dans lesquels Vous Partagez l'Œuvre sous licence. Par exemple, Vous pouvez satisfaire aux conditions susmentionnées en fournissant l'URI ou l'hyperlien vers la ressource incluant les informations requises.
3. Bien que requises aux termes de l'Article [3\(a\)\(1\)\(A\)](#), certaines informations devront être retirées, dans la mesure du possible, si le Donneur de licence en fait la demande.

**b. Partage dans les mêmes conditions**

Outre les conditions indiquées à l'Article [3\(a\)](#), si Vous Partagez une Œuvre dérivée que Vous avez réalisée, les conditions suivantes s'appliquent aussi.

1. La Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez doit être une licence Creative Commons avec les mêmes Eléments de licence, qu'il s'agisse de cette version ou d'une version ultérieure, ou une Licence compatible BY-SA.
2. Vous devez inclure le texte, l'URI ou l'hyperlien correspondant à la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez. Ces conditions peuvent être satisfaites dans la mesure du

raisonnable suivant les supports, moyens et contextes via lesquels Vous Partagez l'Œuvre dérivée.

3. Vous ne pouvez pas proposer ou imposer des termes ou des conditions supplémentaires ou différents ou appliquer des Mesures techniques efficaces à l'Œuvre dérivée qui seraient de nature à restreindre l'exercice des Droits accordés par la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez.

#### **Article 4 – Le Droit sui generis des producteurs de bases de données**

Lorsque les Droits accordés par la licence incluent le Droit sui generis des producteurs de bases de données applicable à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence :

- a. Afin de lever toute ambiguïté, l'Article [2\(a\)\(1\)](#) Vous accorde le droit d'extraire, réutiliser, reproduire et Partager la totalité ou une partie substantielle du contenu de la base de données ;
- b. Si vous incluez la totalité ou une partie substantielle du contenu de la base de données dans une base de données pour laquelle Vous détenez un Droit sui generis de producteur de bases de données, la base de données sur laquelle Vous détenez un tel droit (mais pas ses contenus individuels) sera alors considérée comme une Œuvre dérivée, y compris pour l'application de l'Article [3\(b\)](#) ; et
- c. Vous devez respecter les conditions de l'Article [3\(a\)](#) si Vous Partagez la totalité ou une partie substantielle du contenu des bases de données.

Afin de lever toute ambiguïté, le présent Article [4](#) complète mais ne remplace pas Vos obligations découlant des termes de la présente Licence publique lorsque les Droits accordés par la licence incluent d'autres Droit d'auteur et droits connexes.

#### **Article 5 – Limitations de garantie et exclusions de responsabilité**

- a. Sauf indication contraire et dans la mesure du possible, le Donneur de licence met à disposition l'Œuvre sous licence telle quelle, et n'offre aucune garantie de quelque sorte que ce soit, notamment expresse, implicite, statutaire ou autre la concernant. Cela inclut, notamment, les garanties liées au titre, à la valeur marchande, à la compatibilité de certaines utilisations particulières, à l'absence de violation, à l'absence de vices cachés ou autres défauts, à l'exactitude, à la présence ou à l'absence d'erreurs connues ou non ou susceptibles d'être découvertes dans l'Œuvre sous licence. Lorsqu'une limitation de garantie n'est pas autorisée en tout ou partie, cette clause peut ne pas Vous être applicable.
- b. Dans la mesure du possible, le Donneur de licence ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis de Vous, quel qu'en soit le fondement juridique (y compris, notamment, la négligence), pour tout préjudice direct, spécial, indirect, incident, consécutif, punitif, exemplaire, ou pour toutes pertes, coûts, dépenses ou tout dommage découlant de l'utilisation de la présente Licence publique ou de l'utilisation de l'Œuvre sous licence, même si le Donneur de licence avait connaissance de l'éventualité de telles pertes, coûts, dépenses ou dommages. Lorsqu'une exclusion de responsabilité n'est pas autorisée en tout ou partie, cette clause peut ne pas Vous être applicable.
- c. Les limitations de garantie et exclusions de responsabilité ci-dessus doivent être interprétées, dans la mesure du possible, comme des limitations et renoncements totaux de toute responsabilité.

#### **Article 6 – Durée et fin**

- a. La présente Licence publique s'applique pendant toute la durée de validité des Droits accordés par la licence. Cependant, si Vous manquez à Vos obligations prévues par la

présente Licence publique, Vos droits accordés par la présente Licence publique seront automatiquement révoqués.

- b. Lorsque les Droits accordés par la licence ont été révoqués selon les termes de l'Article [6\(a\)](#), ils seront rétablis :
  - 1. automatiquement, à compter du jour où la violation aura cessé, à condition que Vous y remédiez dans les 30 jours suivant la date à laquelle Vous aurez eu connaissance de la violation ; ou
  - 2. à condition que le Donneur de licence l'autorise expressément.

Afin de lever toute ambiguïté, le présent Article [6\(b\)](#) n'affecte pas le droit du Donneur de licence de demander réparation dans les cas de violation de la présente Licence publique.

- c. Afin de lever toute ambiguïté, le Donneur de licence peut également proposer l'Œuvre sous licence selon d'autres termes et conditions et peut cesser la mise à disposition de l'Œuvre sous licence à tout moment ; une telle cessation n'entraîne pas la fin de la présente Licence publique.
- d. Les Articles [1](#), [5](#), [6](#), [7](#), et [8](#) continueront à s'appliquer même après la résiliation de la présente Licence publique.

#### **Article 7 – Autres termes et conditions**

- a. Sauf accord exprès, le Donneur de licence n'est lié par aucune modification des termes de Votre part.
- b. Tous arrangements, ententes ou accords relatifs à l'Œuvre sous licence non mentionnés dans la présente Licence publique sont séparés et indépendants des termes et conditions de la présente Licence publique.

#### **Article 8 – Interprétation**

- a. Afin de lever toute ambiguïté, la présente Licence publique ne doit en aucun cas être interprétée comme ayant pour effet de réduire, limiter, restreindre ou imposer des conditions plus contraignantes que celles qui sont prévues par les dispositions légales applicables.
- b. Dans la mesure du possible, si une clause de la présente Licence publique est déclarée inapplicable, elle sera automatiquement modifiée a minima afin de la rendre applicable. Dans le cas où la clause ne peut être modifiée, elle sera écartée de la présente Licence publique sans préjudice de l'applicabilité des termes et conditions restants.
- c. Aucun terme ni aucune condition de la présente Licence publique ne sera écarté(e) et aucune violation ne sera admise sans l'accord exprès du Donneur de licence.
- d. Aucun terme ni aucune condition de la présente Licence publique ne constitue ou ne peut être interprété(e) comme une limitation ou une renonciation à un quelconque privilège ou à une immunité s'appliquant au Donneur de licence ou à Vous, y compris lorsque celles-ci émanent d'une procédure légale, quel(le) qu'en soit le système juridique concerné ou l'autorité compétente.



**Adresse postale**

13 rue du Chatellier - CS 92803  
29228 BREST CEDEX 2 - France

**Internet**

[www.shom.fr](http://www.shom.fr)

**Renseignements**

+33 (0) 2 56 312 312

